

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger**

ADMINISTRATION et RÉDACTION
LE CAIRE ALEXANDRIE

30, Rue Kasr-el-Nil 9, Rue Rolo
Tel. 46165 Tél. 27360 (7 lignes)
B.P. 465 B.P. 624

Adresse Télégraphique "PUBLIOR"

Concessionnaire Exclusif
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**

30, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire
9, Rue Rolo, Alexandrie

A B O N N E M E N T S

EGYPTE ETRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 1.10

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMÉRO P.T. 3

Au Sommaire :

Dans l'Intérêt de l'Egypte

Le Lien Monétaire Anglo-Egyptien doit être maintenu

Situation unique de Londres et solidité du Sterling

Nos Relations Commerciales

Le Commerce entre l'Egypte et la Turquie

Une intéressante analyse

Une Législation Indispensable

Le Droit Commercial Fluvial Egyptien

Une lacune à combler

Les Marchés Financiers

Pourquoi on ne fait rien !

Problèmes Monétaires

Où va la Livre ?

Actualité Economique

Un Redressement général pour l'Automne ?

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Infor-
mations Financières - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

DANS L'INTERÊT DE L'EGYPTE

LE LIEN MONÉTAIRE ANGLO-ÉGYPTIEN DOIT ÊTRE MAINTENU

Situation unique de Londres et solidarité du Sterling

Certaines personnes avaient prêté foi aux rumeurs concernant une dévaluation de la livre égyptienne pour la raison suivante : l'Égypte étant devenue indépendante, le gouvernement serait logiquement et fatalement conduit à « émanciper » la livre égyptienne, à rompre le lien unissant cette dernière à la livre sterling.

Cet argument est des plus fallacieux. La question monétaire n'a absolument rien à voir avec l'indépendance politique. Et ce serait pure folie de croire qu'une des bases de cette indépendance doit nécessairement être une monnaie « autonome ».

Faisons remarquer d'abord qu'il n'existe réellement de monnaies indépendantes (nous employons à dessein le pluriel) que dans certains pays dont nous n'avons certes pas à envier la situation économique, pays menacés à tout instant de faillite et qui ont dû, pour éviter la ruine, s'envelopper d'une armure de restrictions, d'interdictions qui paralysent leur vie économique.

Les grands pays relativement prospères, l'Angleterre, les États-Unis, la France, ont des monnaies étroitement liées les unes aux autres, surtout depuis la conclusion de l'accord tripartite.

Mais ce n'est pas tout : toute une catégorie de nations étrangères à la Grande-Bretagne, et fières de leur indépendance, ont établi des relations extrêmement solides entre le sterling et leurs monnaies respectives, permettant ainsi à ces dernières de profiter de la solidité exceptionnelle de la monnaie anglaise. Celle-ci a traversé au cours de ces dernières années la crise la plus grave. Mais elle est parvenue à les surmonter et à reprendre la place prééminente qu'elle occupait avant la débâcle économique.

De nombreux pays ont lié le sort de leurs monnaies à celui du sterling, même en période de crise, parce qu'ils avaient une confiance aveugle dans la force de la Grande-Bretagne, dans ses possibilités infinies d'adaptation, dans la prudence, la sagesse et l'expérience financière de ses dirigeants. L'Empire britannique, mis à part, citons comme autres pays faisant partie du « sterling areas » : la Norvège, la Suède, le Danemark, la Lettonie, l'Estonie, la Finlande, le

Portugal, le Siam. Heureusement pour nous, l'Égypte fait aussi partie de ce groupe. Mais le tableau serait insuffisant si nous n'y ajoutions les grandes nations faisant partie de l'Empire et dont l'indépendance est, soit un fait accompli, soit en voie d'achèvement.

On se rend ainsi compte de l'importance formidable de la place qu'occupe dans l'univers le groupe de ces pays dont les monnaies s'appuient sur le sterling, comme sur un roc dont la solidité a été mise à l'épreuve.

Aujourd'hui, Londres est redevenu le grand refuge monétaire, où l'on sait que les fonds sont à l'abri de toute fluctuation violente de toute spéculation hystérique. Et pourtant le taux d'intérêt de la Bank of England est fixé depuis longtemps à 2% seulement. Et il y a bien peu de chances que l'on assiste à l'accroissement de ce chiffre. Malgré cela, malgré les profits modestes que l'on peut espérer obtenir d'un placement monétaire à court terme, Londres agit comme un aimant puissant attirant les fonds étrangers, qui recherchent avant tout un port calme et efficacement protégé contre les tempêtes.

Le temps où l'on parlait de la débâcle du sterling sont bien révolus.

Ceux qui à un moment donné avaient douté, s'étaient laissés aller au pessimisme, n'ont pas tardé à comprendre qu'ils avaient formé leur jugement d'une manière trop hâtive. La situation financière actuelle de la Grande-Bretagne le leur montre nettement.

Les réserves d'or de l'Angleterre n'ont cessé d'augmenter au cours des années écoulées, et elles ont atteint aujourd'hui le chiffre les plus haut que l'on ait jamais enregistré.

Des fonds déposés à Londres, ce sont naturellement ceux qui proviennent du « Sterling area » qui sont les plus nombreux et dont le montant global est le plus élevé. Les renseignements que nous donnent à ce sujet une récente publication de la Société des Nations ainsi que le dernier rapport de la Banque des Règlements Internationaux sont édifiants.

Les avoirs étrangers (réserves centrales, excluant les fonds bancaires ordinaires et les fonds privés) des 15 pays formant le « groupe sterling » (l'Empire, les pays Scandinaves et Baltiques, l'Égypte, le Portugal et le Siam) sont donnés dans le tableau suivant :

(Lire la suite en page 12)

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

**Capital: 400 millions de francs
ENTIÈREMENT VERSÉS**

Réserves: 441 millions de francs

ALEXANDRIÉ - LE CAIRE - PORT-SAID
ISMALIA (Bureau hebdomadaire)

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

**LOCATION DE COFFRES-FORTS
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES**

APRÈS LA DÉCISION DU SÉNAT

LES PROJETS FISCAUX DU CABINET MÉRITENT UN SÉRIEUX EXAMEN

Comme nous l'avions prévu, le Sénat a refusé les pleins pouvoirs au gouvernement. Voilà ce qu'écrit à ce sujet notre excellent confrère «La Bourse Egyptienne» :

Le Sénat s'est prononcé. Rejetant la demande du gouvernement, il a refusé de laisser au ministère le droit de légiférer par simple décret-loi en matière fiscale.

Et il a eu raison

En effet, c'est la première fois qu'on a recours en Egypte à une taxation directe sérieuse; c'est la première fois qu'on viendra demander au contribuable de verser au Trésor une partie de ses revenus. Il n'est que juste, qu'équitable, que celui qu'on invite à payer, sente que ses intérêts ont été protégés, que ses représentants librement élus ont examiné, discuté, le cas échéant modifié, l'impôt. Cela n'allégera pas beaucoup, sans doute, son lourd fardeau; mais dans cette question fiscale, il entre un élément psychologique que le gouvernement a tort de négliger.

Le ministère des Finances ne voit pas plus loin que le budget qu'il faut coûte que coûte équilibrer.

Il y a, cependant, des contingences qui doivent prendre le pas sur une question de gros sous: la Constitution, les droits du peuple, l'équité, autant d'éléments qui passent avant les nécessités budgétaires.

Certes, la position du Dr. Ahmed Maher est difficile. Il a hérité d'un budget qu'il n'avait pas préparé et qu'il est obligé de défendre; mais la situation n'est nullement désespérée.

En revoyant les budgets de ces dix dernières années, le Grand Argentier de l'Egypte se rendrait compte que les estimations du chapitre des recettes sont toujours inférieures à la réalité.

Même durant les années de crise 1929-1932, le fonds de réserve s'est accru de plusieurs millions provenant des excédents budgétaires.

Sans doute, prévoyant le retard dans l'imposition des taxes directes, Sedky pacha d'abord, Mohamed Mahmoud pacha et le Dr. Ahmed Maher ensuite, ont majoré les droits douaniers sur de nombreux articles: colonnades, alcool, tabac etc.

Et cela se traduira naturellement, par une plus-value sensible sur ce chapitre. D'ores et déjà le

déficit constaté durant les premiers mois de l'année financière, comparativement aux chiffres de l'année dernière, a disparu.

Il faut féliciter le ministère des Finances pour cette sage politique, mais il faut aussi voir les choses telles qu'elles sont: même si le million figurant au chapitre des recettes venait à disparaître par suite du retard mis dans le vote des nouvelles lois financières, il est douteux que l'équilibre budgétaire en souffre outre mesure. Les comptes des années précédentes nous donnent à ce sujet de sérieux apaisements.

* * *

Nous devons dire d'un autre côté, malgré les affirmations contraires de S.E. le Dr. Ahmed Maher, qu'il aurait été très difficile de porter le moindre changement aux taux des impôts, s'ils avaient été promulgués par décret.

Le gouvernement aura argué — et il n'aurait par eu tort — que des modifications en masse auraient détraqué la machine administrative nouvellement installée pour procéder à la perception des taxes et il aurait obtenu, sans doute, devant cet argument majeur l'assentiment des parlementaires, malgré l'iniquité de certains des impôts.

Il y a des nécessités devant lesquelles on ne peut ne pas s'incliner.

Maintenant que le Parlement a les mains libres, maintenant qu'il pourra étudier, discuter une à une les propositions fiscales du Gouvernement, il faudrait qu'il fasse preuve d'un esprit aussi constructif qu'équitable.

Il faudrait qu'il évite tout recours à la démagogie, qu'il oublie l'électeur pour regarder bien en face la justice.

Il faudrait qu'il s'informe, qu'il enquête pour s'assurer qu'aucun des droits proposés ne soit mortel à une industrie nationale quelconque, que la loi fiscale n'engendre pas le chômage et la misère.

Il ne faudrait pas que la décision du Sénat soit un simple succès de parti ou une victoire à la Pyrrhus.

Il faut que le Parlement en cette occasion solennelle où se joue le sort économique de l'Egypte d'aujourd'hui et de demain, fasse preuve de compréhension, d'équité et d'esprit national. Bref, qu'il se montre à la hauteur de sa première grande tâche dans le domaine intérieur depuis la signature du traité de l'indépendance.

Le pays tout entier — Egyptiens comme Etrangers — l'attend à l'oeuvre.

G. A.

L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

CAPITAL : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE

NOS RELATIONS COMMERCIALES

LE COMMERCE ENTRE L'EGYPTE ET LA TURQUIE

Une intéressante analyse

Le dernier numéro de l'«Egypte Contemporaine» contient une intéressante étude de M. Jean Schatz sur le développement économique de la Turquie et ses relations commerciales avec l'Egypte. Nous croyons utile de reproduire ci-dessous la partie relative au commerce extérieur entre les deux pays.

Bien que le commerce global de la Turquie ait atteint en 1936 un total de 210.264.000 livres turques dont 92.531.000 environ à l'importation et 117.733.000 à l'exportation, le commerce spécial avec l'Egypte n'y figure que par 1.1 million à l'importation et 1.0 million à l'exportation, soit une proportion de 1.2 et 0.9 pour cent respectivement par rapport au total. Dans le commerce extérieur de la Turquie, l'Egypte n'occupe en 1936 que le 14ème rang dans les importations et le 16ème rang dans les exportations.

Si l'on consulte cependant les données énoncées au tableau suivant on constatera qu'avant la crise économique, les relations commerciales entre les deux pays se maintenaient à un niveau satisfaisant. Les importations de marchandises turques ont marqué de 1923 à 1926 une progression constante passant de L.E. 747.020 en 1923 à L.E. 1.492.112 en 1926, mais pour reculer pendant les deux années suivantes et s'inscrire à L.E. 993.476 et à L.E. 1.338.078 respectivement. Quant aux exportations égyptiennes en Turquie, elles ont enregistré leur maximum en 1921 par une valeur de L.E. 410.028, mais pour retrogresser graduellement pendant les cinq années suivantes et ne s'inscrire en 1926 qu'à L.E. 114.242 et augmenter légèrement en 1927 et 1928.

Années	Import		Export.	
	L.E.	L.E.	L.E.	L.E.
1920	1.174.742	358.929		
1921	784.912	410.028		
1922	881.036	206.604		
1923	747.020	225.510		
1924	827.285	142.183		
1925	1.111.359	132.100		
1926	1.492.112	114.242		
1927	993.476	125.489		
1928	1.338.078	171.951		

La diminution brusque des échanges commerciaux entre la Turquie et

l'Egypte durant les dernières années eut pour effet de faire reculer la Turquie en 1937 au 23ème rang parmi les pays fournisseurs et clients de l'Egypte.

Or il est à observer que la Turquie importe annuellement des quantités considérables de produits tels que céréales, fruits, sucre, huiles végétales, peaux brutes et mi-ouvrées, fils de coton, etc., dont la proportion par rapport à la valeur totale est sensible. La Turquie a importé, en effet, durant l'année 1936: 7.000 tonnes de céréales; 6.500 tonnes de fruits; 6.800 tonnes de sucre; 700 tonnes d'huiles végétales; 6.200 tonnes de peaux brutes et mi-ouvrées. De tous ces articles qui appartiennent aux catégories des exportations égyptiennes et qui peuvent, par leur qualité, rivaliser avec les produits similaires des autres pays, l'Egypte n'a fourni que 16 tonnes de riz, 888 tonnes de peaux brutes et 600 kilogrammes de sucre.

Comme on le voit, la proportion des marchandises égyptiennes entrées en

Turquie est relativement peu importante par rapport à celle des autres pays. Le mouvement commercial entre la Turquie et l'Egypte est donc susceptible d'être considérablement augmenté et intensifié dans un sens comme dans l'autre. Ce développement du mouvement des échanges serait également favorable à l'un et l'autre pays. Sous le rapport de la valeur des marchandises, l'Egypte importe de Turquie plus qu'elle n'y exporte: ainsi la balance commerciale a été toujours négative pour l'Egypte. C'est seulement en 1937 que grâce à l'augmentation enregistrée par les filés de coton exportés, la balance commerciale toujours passive pour l'Egypte, a marqué un écart favorable.

Le tableau suivant montre la valeur des importations, des exportations et réexportations ainsi que la balance commerciale entre la Turquie et l'Egypte au cours des huit dernières années comparées à la moyenne quinquennale 1924-1928.

MOUVEMENT COMMERCIAL ENTRE LA TURQUIE ET L'EGYPTE

Années	Importations		Export. et Réexport.		Balance (Valeur) L.E.
	Valeur	Nombres	Valeur	Nombres	
	L.E.	indices	L.E.	indices	
1924/28 (moy.)...	1.152	100	164	100	98
1929	1.086	94.2	178	108.1	— 908
1930	978	84.9	62	37.8	— 916
1931	766	66.4	30	18.3	— 736
1932	459	39.8	34	20.5	— 425
1933	385	38.4	50	30.4	— 335
1934	413	35.9	68	41.5	— 345
1935	325	28.2	88	53.8	— 237
1936	258	22.4	132	80.4	— 126
1937	249	21.6	361	220.1	+ 112

Comparée à la moyenne quinquennale de 1924-1928, la valeur des marchandises turques entrées en Egypte a marqué un recul presque constant qui atteint en 1937 une proportion de 78.4 pour cent. Alors qu'elles s'élevaient en 1924-1928 à une valeur de L.E. 1.152.000, elles ne se sont chiffrées qu'à L.E. 248.827 en 1937.

Le recul considérable enregistré par les importations égyptiennes n'est pas seulement dû au fléchissement marqué par le commerce général de l'Egypte, mais aussi au développement de son agriculture et des indus-

tries nationales qui contribuèrent également à diminuer la quote-part de la Turquie sur un certain nombre d'articles. A titre indicatif, nous croyons devoir signaler que le blé, l'orge, le maïs, le beurre, les fromages, les fruits frais, etc., qui figuraient dans les statistiques douanières égyptiennes pour une valeur plus ou moins importante ont cessé d'y figurer ou ne sont mentionnés que pour une somme insignifiante. En effet, les fromages, l'orge et le maïs importés de Turquie dont la valeur avait atteint en 1931 L.E. 45.039, L.E. 39.677 et

L.E. 16.413 respectivement ont vu leurs chiffres se réduire en 1937 à L.E. 58 à peine pour les premiers et à néant pour les deux autres. La séance et les haricots reculent durant le même intervalle de L.E. 7.516 et L.E. 4.745 à néant et à L.E. 25 respectivement.

La différence est due aussi à la diminution sensible enregistrée depuis quelques années sur la valeur des tabacs en feuilles importés. Ce produit qui avait atteint en 1928 à l'importation une valeur de L.E. 831.233 s'est réduit graduellement les années suivantes pour s'inscrire en 1937 à L.E. 80.534 à peine soit avec un écart défavorable de 90.3%. Alors que le Japon, la Grèce et la Bulgarie occupent en 1937 les trois premiers rangs, la Turquie ne s'est inscrite qu'au quatrième avec une quantité de 764 tonnes, contre 1.498 tonnes fournies à l'Egypte par le Japon; 1007 par la Grèce et 819 tonnes par la Bulgarie. Par rapport aux tabacs d'autres provenances, la proportion des tabacs turcs en feuilles entrés en Egypte a reculé de 61.1%, chiffre enregistré en 1928, à 16.2% en 1936 et à 14.8% en 1937.

D'autre part, la valeur des traverses en bois pour voies ferrées marque une régression pendant le même intervalle et passe de L.E. 97.216 en 1935 à L.E. 33.702 en 1936 et à L.E. 13.971 en 1937; les bois divers de L.E. 25.092 à L.E. 3.243 et à L.E. 2.020. Par contre, les olives et les pistaches dont la valeur atteignait en 1932, L.E. 413 pour les premières et L.E. 3.131 en 1933 pour les deuxièmes, passent en 1935 à L.E. 5.347 et à L.E. 4.827 mais pour reculer à nouveau au cours des deux années suivantes et s'inscrire en 1937 à L.E. 1.108 et à L.E. 3.416 respectivement.

Quant aux exportations de l'Egypte vers la Turquie, elles ont subi ces dernières années d'importants changements. En effet, si l'on compare la valeur des exportations de l'Egypte de l'année 1931 à la valeur moyenne des années 1924-1928, on constatera qu'elles avaient reculé de 81.7%.

Cependant au cours des six années suivantes et notamment en 1937, la situation s'est sensiblement améliorée. La valeur de nos exportations vers la Turquie qui avait diminué en 1931 jusqu'à 81.7% des chiffres enregistrés pendant la période de 1924-1928, s'est réduite en effet, en 1936 à 19.6%. D'autre part, la forte majoration marquée par nos exportations de l'année 1937, qui, par rapport à l'année 1936 ont une valeur d'environ trois fois plus élevée, a encore avantageusement modifié la situation par une proportion de 120 pour cent supérieure à la moyenne précitée.

Mais malgré cet écart favorable, de nombreux articles exportés vers la Turquie ont marqué au cours des dernières années un recul important et notamment l'huile des graines de

coton, les pommes de terre et la soude caustique qui ont cessé de figurer dans les statistiques douanières égyptiennes. La valeur de l'huile de graines de coton fournie à la Turquie qui avait atteint, en effet, L.E. 38.267 en 1929 fléchit à néant les années suivantes; il en est de même des pommes de terre qui s'étaient inscrites en 1926 à L.E. 5.735 pour se réduire à L.E. 601 en 1932 et à néant les années suivantes; la soude caustique dont la valeur atteignait L.E. 7.797 en 1929 recule à néant pendant les années 1930 à 1937. Par contre, les filés de coton qui ne commencèrent à figurer que depuis l'année 1934 dans les statistiques douanières égyptiennes s'inscrivent pour un montant important: la valeur de ces derniers atteint en 1936 et 1937 L.E. 48.921 et L.E. 221.288 soit une proportion par rapport au total de la valeur des exportations de l'Egypte vers la Turquie de 38.1 et 61.7% respectivement.

Les consommateurs des filés de coton sont, à l'intérieur de la Turquie d'une part, les fabriques de cotonnades elles-mêmes, d'autre part, les industries de tissage manuel des centres, qui confectionnent pour le paysan et même pour le citadin, des étoffes bigarées, des draps de lit, des ceintures, des draperies, des serviettes, etc. Une grande partie des filés de coton qui sont aujourd'hui importés sont constitués par des filés très fins que les fabriques turques n'arrivent pas encore à produire.

La valeur des peaux brutes exportées a marqué également au cours des dernières années une majoration importante étant passée de L.E. 32.799 en 1935 à L.E. 73.347 en 1936 et à L.E. 99.477 en 1937. Cependant, cette valeur représente par rapport au total des exportations une proportion de 37.5% en 1935; de 57.1% en 1936 et de 27.7% en 1937. D'autre part, le sucre exporté dont la quantité et la valeur ne s'étaient chiffrées en 1936 qu'à 600 kilogrammes et à L.E. 6 à peine, s'est inscrit en 1937 à 3.086 tonnes et à L.E. 25.162. Comme on le voit, les exportations de l'Egypte vers la Turquie ne sont représentées que par trois articles principaux: les filés de coton, les peaux brutes et le sucre, qui totalisent à eux seuls en 1937, une proportion de 96.5 pour cent de l'ensemble des exportations.

C'est surtout par l'accroissement de l'exportation des filés de coton, produits par la jeune industrie textile de l'Egypte, que s'explique le léger développement de l'exportation en Turquie au cours des trois dernières années. Par contre, l'exportation de nombreux produits égyptiens est demeurée insignifiante. Cependant, nous sommes d'avis qu'une connaissance plus approfondie des besoins réciproques des deux pays rendrait leurs relations commerciales plus importantes au point de vue quantité et variété des marchandises échangées.

BANQUE MISR

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Siège Social : Au Caire, Rue Emad-El-Dine

Succursales : A Alexandrie, Rue de Stamboul

AGENCES et BRANCHES

Mousky (Caire) et Rod el Farag (Caire), Mansourah, Tantah,
Méhalla Kébir, Benha, Mit Ghamr, Chébine El Kom, Zagazig, Fayoum,
Béni-Suef, Maghagha, Béni Mazar, Minia, Bébā, El Fahn, Daïrout;
Mallawi, Assiout.

LA BANQUE MISR FAIT TOUTES OPÉRATIONS
DE BANQUE

UNE LÉGISLATION INDISPENSABLE

LE DROIT COMMERCIAL FLUVIAL ÉGYPTIEN

Une lacune à combler

Une des lacunes les plus étonnantes et à première vue incompréhensible que présente le droit égyptien est, sans doute, celle relative à la navigation fluviale.

D'autres lacunes, surtout dans le domaine du droit commerciale où elles sont si nombreuses, peuvent s'expliquer, en ce qui concerne la législation nationale, par le défaut de tradition ou d'intérêt résultant de la jeunesse de notre économie et, en ce qui regarde la législation mixte, par son immobilité résultant du fait que toute modification nécessitait avant la Convention de Montreux, la mise en marche d'un mécanisme international désespérément lent et compliqué.

Tel n'est pas le cas de celle faisant l'objet de cette note et qui se rapporte à un aspect plusieurs fois millénaire de la vie économique de ce pays et préexistant aux codes de commerce égyptiens national et mixte.

C'est ce qui frappa l'esprit juridique de notre éminent concitoyen, Monsieur le Conseiller Ernesto Cucinotta, ci-devant Président du Tribunal Consulaire Italien du Caire, et dont les Tribunaux Mixtes ont eu la bonne fortune de s'assurer les précieux services à la suite de la suppression des Capitulations.

Esprit curieux et des plus cultivés, il s'imagina vraisemblablement en voyant l'intense trafic fluvial dont on reçoit une impression saisissante aux heures d'ouverture des ponts de la capitale, que l'Égypte devait posséder un corps de droit commercial fluvial d'autant plus intéressant à explorer qu'il devait, pensait-il, avoir des racines aussi profondes dans l'histoire de l'antiquité que l'art de construire nos bateaux fluviaux dont l'incomparable silhouette est reproduite sur tant de nos monuments pharaoniques telle que nous la voyons de nos jours.

Quelle ne fut pas sa surprise lorsque, en s'entretenant à ce sujet avec l'auteur de ces lignes, presque au lendemain de son arrivée en Égypte, il y a quelques trois ans, il apprit qu'il n'en était rien et qu'il n'existait même pas à proprement parler, une législation quelconque réglementant la navigation fluviale.

De là à la résolution de traiter ce sujet, il n'y avait qu'un pas, et Monsieur Cucinotta le franchit sans se douter peut-être des difficultés qu'il aurait rencontrées sur sa route.

De ces difficultés surmontées alertement et du labeur auquel sa curiosité l'a astreint, on se rend aisément compte en lisant sa monographie qui montre la masse énorme de documents qu'il a dû consulter pour obtenir en définitive une bien maigre moisson.

Sachons gré à notre éminent concitoyen d'avoir, par son travail magistral, comblé une importante lacune de notre documentation juridique et rendu un très appréciable service au législateur de demain qui se résoudra enfin à donner à notre commerce fluvial un statut légal moderne et digne de son importance; M. Cucinotta a admirablement déblayé le terrain et montré la voie à suivre.

Monsieur Cucinotta a examiné le problème, sous toutes ses faces tant doctrinales que pratiques, et des points de vue historique, philosophique, économique, juridique, national et international. Nous ne saurions assez recommander la lecture de la monographie de Mr. Cucinotta qui a sa place marquée dans toute bibliothèque de droit ou d'économie.

« Le but de la monographie aujourd'hui conduite à son terme, dit-il dans la préface, est de décrire à grands traits les institutions de droit privé, relatives à la navigation fluviale en Égypte, d'examiner les divers rapports juridiques qui en dérivent et de signaler les plus graves problèmes qu'il faudrait désormais adopter et résoudre en cette matière. Là où cela apparaissait nécessaire, j'ai cru opportun de ne pas négliger quelque rapprochement avec la législation bien plus avancée et parfaite d'autres États, et marquer de la sorte, ne fut-ce que par un trait de plume, un pont entre certaines institutions de l'ancienne Égypte et celles du droit moderne ».

« La difficulté des recherches dans un domaine jusqu'ici complètement inexploré, la pénurie des matériaux recueillis nonobstant le recours aux sources les plus diverses, n'a pas permis de faire davantage ni mieux ». Et il conclut modestement en disant: « La monographie doit être partant

considérée non comme un travail définitif, mais comme un essai qui pourra être complété et peut-être modifié en quelques points par des recherches ultérieures ».

Il nous plaît de voir dans cette conclusion la promesse de l'auteur de revenir sur le sujet. Quand on a si bien commencé, on n'a pas le droit de s'arrêter à mi-chemin.

Après avoir, moyennant quelques données géographiques et statistiques, fait ressortir le rôle singulièrement important que le Nil et les canaux navigables jouent dans l'économie et le système des transports égyptiens, l'auteur dit que l'on « ne peut s'expliquer ni encore moins justifier, la négligence de toutes parts déplorée, avec quoi l'Administration traite les problèmes de la navigation fluviale.

« Et tant que ces problèmes — ajoutez-til — ne seront pas dégagés de ceux de l'irrigation, sans doute principaux et essentiels pour l'économie nationale, leur solution n'avancera pas de beaucoup et l'on ne saura arriver à une autonomie de la réglementation fluviale ».

Par une association d'idées très naturelle, l'auteur oppose cette attitude à celle toute différente des anciens Égyptiens qui — ainsi qu'il résulte des documents archéologiques et des études de savants, notamment Allemands (Oertel, Clarke, Westermann, et Mittels) et, plus récemment, des Italiens (Merzagone et Segré) — possédaient une remarquable réglementation administrative, statistique et juridique de la navigation fluviale.

Et ce rapprochement fait ressortir une fois de plus la supériorité à certains égards des anciens Égyptiens et des Gréco-romains sur leurs successeurs immédiats voir même sur nous, Égyptiens d'aujourd'hui. Nous sommes même gênés de devoir constater, l'aperçu historique de l'auteur le montre, que sous le régime Ottoman on prêtait plus d'attention à la réglementation du trafic fluvial que sous le régime de l'Occupation et sous le régime présent.

Chose non moins singulière, cet aperçu montre que « sous certains aspects la législation soudanaise est plus complète que celle d'Égypte ». Il y existe en effet, depuis 1907, des « Rivers regulations » qui traitent des

bateaux. Rais, naufrages, de la circulation, des signaux et qui prescrivent des sanctions sévères contre les plus contrevenants !

En Egypte, il existe un projet vieux de plus d'une décennie qui n'arrive pas à voir le jour bien qu'il se soit borné à une réglementation superficielle et qu'il néglige bien des points importants tels que « la réglementation du recrutement de l'équipage, le contrat de nolis, la responsabilité de l'armateur, les risques de la navigation, le contrat d'assurance, etc. ».

Impatients de la longue attente, les compagnies de navigation sont en train de se substituer au législateur en ce qui concerne tout au moins les rapports entre elles. Elles ont ainsi établi un répertoire des navires et des Rais pour connaître la sécurité des premiers et la moralité des seconds, et elles élaborent un règlement dont elles envisagent l'application par leurs flottes moyennant une convention collective !

Il y a là sans doute un état de chose qui ne peut pas stimuler l'amour-propre de notre législateur dont les dispositions prises par les Compagnies soulignent la carence.

Aussi est-ce à juste titre que l'auteur écrit ces lignes : « A un pays comme l'Egypte qui possède un réseau fluvial aussi important, et au surplus naturel, incombe le devoir de posséder un code qui règle et discipline dans ses différents aspects les transports de la navigation intérieure. Si même on ne tient pas compte des intérêts de tant d'institutions et de sociétés qui ont employé des capitaux considérables dans leurs entreprises et de quelques centaines de milliers de personnes qui trouvent, dans l'exercice de la navigation intérieure, les moyens de subsistance, cela s'impose sans doute en raison de l'économie du pays et de l'évolution législative vers laquelle il s'achemine par suite de la nouvelle situation créée par la suppression des Capitulations ».

Les précédents heureux et les exemples non moins heureux ne lui manquent pas. L'Allemagne, la Belgique, la France, la Hollande et l'Italie, pour ne citer que les Etats d'Europe, possèdent déjà une législation excellente.

Trois voies s'offrent au législateur, dit Monsieur Cucinotta : « l'assimilation complète des transports fluviaux aux autres transportés terrestres ou l'assimilation aux transports par mer ou enfin les régler d'une façon toute particulière ».

A en juger par la jurisprudence mixte qui a eu à se prononcer en cette matière, l'orientation est vers l'assimilation des transports fluviaux aux transports terrestres. « Or, dit l'auteur, cette orientation est tout-à-fait contraire à la tendance des législations fluviales modernes, qui,

elles, visent, au contraire à une assimilation toujours plus étroite de la navigation fluviale à la navigation maritime ».

L'auteur pense qu'étant donné que la navigation fluviale est telle d'une manière exclusive c'est-à-dire que la flotte maritime n'a pas accès aux canaux, la meilleure voie est : « l'adaptation, institution par institution, des normes de droit maritime à la navigation fluviale, de sorte que, tout en s'inspirant du concept, par lui-même évident et plausible, de l'assimilation de la navigation maritime à la fluviale, on ne néglige pas les conditions spéciales de celle-ci et que l'on en satisfasse les exigences ».

Il faut tenir compte des coutumes qui se sont établies dans ce domaine pour répondre aux besoins des navigateurs et respecter ce qu'on appelle le « droit populaire, c'est-à-dire l'ensemble des principes qui, dans la conscience de la corporation, constituent ce que l'auteur appelle « la loi du fleuve, du Nil ».

S'il est vrai, comme le dit à juste raison l'auteur, qu'il est très malaisé à un étranger d'identifier ces coutumes faute de documentation, il n'en est pas moins vrai qu'elles existent, qu'elles sont journellement appliquées. Dès lors, une enquête me-

née par les représentants du Contentieux des Ministères des Travaux Publics et des Irrigations dont dépendent les fonctionnaires attachés aux services qui sont en contact avec les compagnies de Navigation aboutirait sans grande peine au recueil de ces coutumes.

En guise de conclusion à cet exposé introductif, et après avoir par quelques traits précis indiqué les attributions du Bureau de la navigation intérieure créé en avril 1919, l'auteur dit ce qui suit :

« Considérée du point de vue de son développement pratique, l'activité de l'Administration Centrale à l'égard du commerce fluvial apparaît limitée et insuffisante. L'expérience des pays où la navigation fluviale est très développée, montre que les Bureaux Centraux, comme par exemple l'Office National français de la navigation, institué par la loi du 27 février 1912, ont une tâche très vaste. Ils doivent non seulement rechercher tous les moyens nécessaires au développement de la navigation, provoquer et, au besoin, prendre les dispositions aptes à améliorer l'exploitation des voies navigables, mais dans l'intérêt général, coordonner, stimuler et seconder les initiatives privées dans ce domaine. Il s'agit



"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14, Rue Soliman Pacha.

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

CAPITAUX ASSURÉS AU 31 DÉC. 1937

L.E. 2.854.000

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRACIEUSEMENT



donc d'attributions non seulement technico-administratives, mais juridiques également. Pour cette dernière partie surtout, l'activité d'un bureau central consiste à participer et à contribuer activement au vaste mouvement international pour l'unification du droit commercial fluvial ».

L'auteur signale enfin « l'oeuvre précieuse de propagande d'étude et de détense qu'accomplit la Chambre de Navigation Fluviale » fondée en 1928 sous l'égide de la Fédération Egyptienne des Industries.

Pour donner une idée de la force d'inertie à quoi se heurte la Chambre il nous suffira de dire que le projet de loi dont la Chambre a provoqué l'élaboration en 1928 par le Ministère des Communications n'a pas été communiqué au Ministère des Travaux Publics qui est le maître incontesté des Eaux et qui a, par conséquent, le dernier mot en la matière. C'est cette incompréhensible dualité qui est à l'origine de la négligence dont la navigation fluviale est victime parce qu'elle paralyse l'action du Bureau Central. Ajoutons tout de suite qu'il n'y a nullement de la mauvaise volonté de la part d'aucun des deux Ministères, mais simplement un manque de programme et de coordination.

Nous avons tout lieu d'espérer que LL.EE. Sabry et Sirry pacha à qui la question a été soumise tout récemment mettront un terme à cet état de chose qui a déjà trop duré.

La partie strictement juridique du remarquable travail en examen se divise en cinq chapitres :

Le premier est consacré au matériel flottant, aux règles de la navigation ainsi qu'aux droits réels qui peuvent être constitués sur ce matériel.

Le deuxième traite des droits et obligations des capitaines et patrons, des obligations par eux contractées pendant la navigation et des contrats d'embauchage.

Le contrat de nolis ou de louage fait partie de la troisième partie.

Le quatrième chapitre est dédié aux rapports juridiques relatifs aux risques de la navigation.

Le cinquième chapitre, enfin, s'occupe des assurances fluviales.

C'est là, comme on le voit, la substance d'un cours de droit commercial fluvial que Monsieur le Conseiller Cucinotta nous offre par sa monographie qui sera lue avec autant de profit que d'intérêt par tous ceux que la matière intéresse d'une manière directe ou indirecte.

D'autant plus que son exposé est en même temps une analyse critique et un commentaire de la législation en vigueur en Egypte et à l'étranger ainsi que de la jurisprudence.

Voici les principales suggestions de M. Cucinotta :

(1) Application à la flotte fluviale des dispositions législatives valables pour la flotte maritime en ce qui concerne la publicité des actes de mutation, contrats de construction ou de vente, la qualité de biens immeubles, l'usage du drapeau égyptien. A ce dernier égard il y a lieu de signaler les complications résultant du fait que les bateaux fluviaux appartenant à des étrangers peuvent arborer le drapeau égyptien tandis que cela est interdit à la flotte maritime. Il résulte de cet état de choses de graves complications lorsque — ce qui arrive tout le temps et de plus en plus — des bateaux fluviaux prennent la mer.

(2) Détermination législative du statut du personnel navigant, les droits et devoirs des rais, des commissaires de bord, etc.

(3) Réglementation du contrat de nolis et du contrat de transport des passagers qui sont présentement régis par la coutume.

(4) Réglementation des risques de la navigation : avaries, abordages, etc., auxquels on applique le code de commerce au lieu du code maritime

(5) Réglementation des assurances fluviales à l'égard desquelles il s'est établi des coutumes dont la législation doit tenir compte, de même qu'elle doit appliquer des règles appropriées aux assurances mixtes-maritimes-fluviales qui sont de plus en plus fréquentes.

Ce sont là des suggestions pratiques, dont le législateur ne manquera sans doute pas de tenir compte.

I.G.L.

« L'Egypte Contemporaine ».

CHAMBRE DE COMPENSATION

Le Caire

Semaine du 1er au 6 août :
Nombre des effets présentés à la Compensation : 9.750 d'un montant de L.E. 1.300.684.

Même semaine 1937 : 8.803 d'un montant de L.E. 999.800.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour : 300.922 d'un montant de L.E. 43.126.956.

Même période 1937 : 293.006 d'un montant de L.E. 47.038.788.

Alexandrie

Semaine du 1er au 6 août :
Nombre des effets présentés à la Compensation : 4.546 d'un montant de L.E. 857.359.

Même semaine 1937 : 4.066 d'un montant de L.E. 772.673.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour : 155.251 d'un montant de L.E. 31.268.701.

Même période 1937 : 155.451 d'un montant de L.E. 34.890.418.

PORT, QUAIS ET ENTREPOTS DE BEYROUTH

Les recettes brutes du premier semestre de l'exercice 1938 sont légèrement supérieures à celles enregistrées pendant la période correspondante de l'exercice précédent. Les dépenses des six premiers mois ayant augmenté à peu près dans les mêmes proportions, les résultats acquis, jusqu'ici, ne marquent aucune différence avec ceux de l'année dernière, à pareille époque.

LA FLUVIALE

F. VANDER ZEE & CIE

CAPITAL
L.E. 75.000
RÉSERVES
L.E. 75.000

SIÈGE SOCIAL :

ALEXANDRIE, 10, rue Chérif Pacha
Téléphone 28659 (5 lignes)

AGENCES PRINCIPALES : LE CAIRE - MINIEH - ASSIOUT

La plus importante entreprise de transports intérieurs en Egypte

TRANSPORTS FLUVIAUX
TRANSPORTS CAMIONS
TRANSITS - DÉDOUANAGES

LES MARCHÉS FINANCIERS

POURQUOI ON NE FAIT RIEN!

Wall Street monte; il accentue et confirme nettement sa hausse. A cela, il y a des raisons économiques; il y a également d'autres raisons que nous verrons tout à l'heure.

Dans l'entre-temps, on s'aperçoit que les Bourses européennes n'épousent pas la tendance du marché de New-York. Que constate-t-on en Europe? On n'achète pas; on ne vend pas.

Pourquoi?

Certaines personnes donnent des tas de raisons à cela, d'autres n'en donnent aucune.

On dit que l'on n'achète pas parce qu'il existe encore des craintes de complications politiques en Europe. Il est aisé de répondre tout de suite que cette raison ne tient pas. Pourquoi? Tout simplement, parce que l'on ne vend pas. S'il y avait de véritables craintes d'une éventualité prochaine de conflits politiques ou même militaires en Europe, il est évident que nombre de gros porteurs de titres — généralement bien renseignés sur les tendances diplomatiques ou autres — jetteraient du papier sur le marché.

Le fait que l'on ne constate pas d'indice d'un tel mouvement montre bien qu'il n'y a pas de crainte caractérisée à l'égard des développements prochains de la situation internationale.

Cependant, on n'achète pas. Pourquoi?

La tendance qui vient de se manifester d'une manière nettement visible sur le marché de l'or, nous donne de cela une explication fort précise. On n'achète pas en Bourse parce que l'on achète ailleurs; et c'est le marché de l'or qui a remplacé le marché des valeurs.

Pourquoi achète-t-on de l'or? Pourquoi en a-t-on acheté en fortes quantités depuis deux mois?

Faisons donc une courte comparaison qui va nous aider à interpréter le mouvement. Quelques semaines avant la dévaluation de certaines monnaies — et la chose fut bien apparente en Belgique — on s'est trouvé en présence d'achats considérables d'or ou de devises en lesquelles on gardait une certaine confiance. A ce moment, on se mettait à l'abri de la dévaluation du franc belge et l'on s'empressait de convertir ses disponibilités-papier en or. On ne vendait pas de titres, car on prévoyait — et c'était juste — qu'après la modification de la parité monétaire, il se pro-

duirait un mouvement de hausse sur les valeurs. Mais on n'en achetait pas non plus, parce que l'on avait autre chose à faire.

La situation actuelle est exactement la même, mais en plus grand et, pour ainsi dire, transportée sur le plan européen. A l'heure actuelle et depuis quelques mois — surtout depuis le voyage de M. Kennedy aux Etats-Unis — les esprits dans les Bourses européennes sont retenus par les perspectives d'une modification de la parité de la livre sterling (et partant d'un assez grand nombre d'autres devises). Cette impression a été confirmée par la visite de M. Morgenthau à Paris et à Londres. On joue la dévaluation «en bloc» de plusieurs monnaies, et l'on présume du même coup, d'une stabilisation concomitante, qui aurait une répercussion «définitive» sur le prix de l'or. D'où la baisse de la plupart des devises européennes non rattachées à l'or. D'où la hausse de l'or et, également, la hausse du dollar.

A tort ou à raison, on considère qu'une dépréciation profonde du dollar n'est pas à craindre dans les conditions actuelles. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Bourse de New-York a adopté la tendance que l'on connaît. Aux Etats-Unis, on estime que les événements monétaires européens ne peuvent qu'avoir une influence favorable sur la situation économique américaine, et, partant, sur la tendance de Wall Street.

Par contre, en Europe, les gros porteurs de titres maintiennent leurs po-

sitions. Ils sont d'avis qu'après l'alerte — fausse ou exacte — qui se manifeste sur le marché monétaire, il y aura vraisemblablement un mouvement de hausse sur les valeurs. Mais ils n'achètent plus. Parce qu'ils considèrent beaucoup plus intéressant, tout au moins pour un avenir immédiat, de placer leurs devises-papier en or ou en dollars.

Toute l'explication des mouvements actuels sur le marché de l'or et de l'apathie que l'on constate depuis quelques semaines dans les Bourses européennes, malgré la reprise de Wall Street, tient en ces quelques considérations.

Maintenant, il importe de souligner qu'il n'est pas certain que les événements se dérouleront exactement comme on le prévoit généralement. Ce que nous venons de dire ci-dessus ne résulte que des constatations que l'on peut faire. Nous ne reviendrons pas ici sur les avantages ou désavantages de telles manipulations monétaires. Nous n'avons pour but, aujourd'hui, que de définir exactement le climat qui existe dans les Bourses européennes et, en particulier, sur le marché de Londres — dont on avait attendu, et c'était logique, une réaction au mouvement de reprise enregistré à Wall Street. Nous n'avons voulu expliquer que les raisons pour lesquelles ce mouvement n'est pas né et celles pour lesquelles il serait illogique de donner à l'attitude actuelle de réserve des Bourses européennes des raisons d'ordre politique qui ne se justifient pas.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE

EN ÉGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit. . . L.E. 1.000.000

Capital versé „ 500.000

Réserves au 30 Juin 1937 : L.E. 33578

Siège Social au Caire : 45, Rue Kâsar · El · Nil

Agence au Mousky 18, Rue Bibars, Hamzaoui

Siège à Alexandrie : 10, Rue Stamboul

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

PROBLÈMES MONÉTAIRES

OU VA LA LIVRE?

Nous écrivions que toute l'activité du marché des changes et du marché de l'or est basée actuellement sur l'idée que la livre doit baisser. Cette idée, nous l'avons dit, est apparue visiblement lors du voyage de M. Kennedy aux Etats-Unis. Cependant, elle n'est pas née uniquement de cette circonstance. Il y avait, en même temps et même auparavant — il est utile de le rappeler — des raisons militant en faveur d'une diminution de la valeur du sterling par rapport au dollar.

En premier lieu, il y a le fait que, depuis quelque temps, des montants fort importants de capitaux européens qui étaient placés à court terme à Londres ont été transférés aux Etats-Unis.

On connaît les raisons de cette tendance. En premier lieu, on peut citer les considérations d'ordre politique; mais elles ne paraissent pas être les plus importantes. A notre sens, c'est la recherche de placements lucratifs sur le marché américain des valeurs mobilières qui a, en ordre principal, motivé ce courant.

A cela, il faut ajouter que la balance commerciale des Etats-Unis est, depuis quelque temps déjà, fort active. On croit même qu'elle se soldera, pour l'année budgétaire clôturée le 30 juin dernier, par un excédent d'exportations qui n'ira pas loin du milliard de dollars. Et, à ce propos, il est à noter comme fait significatif, que la moitié environ de cet excédent a été réalisée dans le commerce extérieur américain avec l'Angleterre et les Dominions — autre facteur d'affaiblissement pour la monnaie britannique.

En ce qui regarde l'évolution ultérieure du cours de la livre, il y a lieu de noter certaines indications nouvelles apparues à la lumière des derniers événements.

En Angleterre, on est généralement d'avis que le cours de la livre est demeuré longtemps exagéré par rapport au dollar.

Comme limite jusqu'à laquelle la Livre pourrait encore fléchir, on cite volontiers l'ancien chiffre de 4.867 au dollar. Cela ne veut toutefois pas dire que ce cours soit envisagé par les autorités britanniques qui ont à prendre en considération des facteurs nombreux et divers. La parité de 4.86 a une valeur symbolique. Mais, de-

puis qu'elle n'existe plus en fait, tant de choses se sont passées qui peuvent modifier toutes les données à cet égard. Rappelons, pour fixer les idées, qu'en 1937, le cours le plus bas du sterling s'est établi à 4.87 3/8; en 1936, c'est jusqu'à 4.87 1/8 au dollar que la livre est descendue; mais on se souvient qu'en 1935, elle était allée jusqu'à 4.715.

A présent, que constate-t-on ?

Malgré toute l'élasticité — l'expérience l'a bien montré — qui caractérise les conceptions monétaires anglo-américaines, la politique monétaire britannique s'est toujours limitée jusqu'ici à se ménager certains avantages dont elle attend des répercussions qui l'inciteront à s'avancer dans un sens ou l'autre. C'est une politique qu'elle continue à adopter. On a dit souvent que les Anglais apprécient le caractère flottant de leur monnaie, situation qui leur a donné des résultats qu'il serait inutile de contester. Cependant, il est un fait que l'on peut aisément vérifier dans la city, c'est qu'en général, on n'aime pas beaucoup en Angleterre, cette persistance d'incertitude. Cela ne s'assimile pas à l'esprit traditionnel anglais.

De cela, on peut conclure que les Anglais acceptent la situation monétaire qu'ils ont depuis quelques années parce qu'ils ne voient pas encore très bien ce qui pourrait la remplacer. Ils attendent, ils cherchent et, de chaque événement qui se présente, ils essaient de tirer des conclusions qui leur indiqueront une voie nouvelle touchant davantage à leur mentalité.

Dans les circonstances actuelles, par exemple, il est certain que l'efficacité des ressources techniques dont dispose Londres lui aurait facilement permis d'ouvrir l'écluse d'or moyennant un abaissement de la prime sur le prix du métal jaune et de soutenir la livre par des opérations d'arbitrage. Il semble bien que les Anglais n'aient pas voulu recourir à ce genre d'opérations: ils ont préféré laisser se développer le courant naturel. Jusqu'où peut aller celui-ci? Nous ne sommes pas prophètes...

Tout ce que l'on peut dire c'est que la vague de thésaurisation d'or a paru assez bien répondre aux desseins des autorités britanniques...

On se souviendra, à ce propos, qu'il n'y a pas si longtemps, on a fait

ressortir que le fonds anglais d'égalisation des changes disposait d'une masse de manœuvre non seulement suffisamment large mais même trop importante parce qu'il devenait de plus en plus difficile de placer l'or arrivant du Transvaal et des autres régions productrices de métal jaune.

Ce qui se passe présentement semble donc bien favoriser les idées des autorités britanniques, décidées — après près de sept ans d'expérience qui, nous le savons, n'a pas toujours été aussi satisfaisante qu'on le croit parfois — décidées, disons-nous, à laisser se produire une expérience qui leur apportera peut-être des éléments nouveaux leur permettant d'étayer une politique monétaire moins incertaine.

Il y a eu, à ce propos, des conversations avec les Américains; il y en eut également avec les Français. Et ce n'est certainement pas pour rien que les Anglais sont fortement intervenus, il y a quelques mois, lorsqu'il s'est agi de donner une nouvelle parité au franc français.

Où va la livre? Nous croyons bien que même les autorités anglaises, elles-mêmes, n'en sont pas certaines. Les événements actuels sont une preuve évidente que les Britanniques entendent tirer vraiment parti d'une expérience nouvelle qui se présente à eux. Il serait, à notre sens, prématuré de tirer des conclusions trop rapides de tout ce qui se passe. Encore une fois — et nous insistions là-dessus — nous ne faisons que constater les événements et les interpréter. Il se peut que les gens qui opèrent sur le marché soient mieux renseignés que nous le sommes et, qu'en fait, il est réellement question d'un alignement monétaire général pour octobre prochain. Néanmoins, même cette considération ne peut pas faire perdre de vue toutes les possibilités qui existent à l'heure actuelle sur le marché des valeurs, surtout depuis qu'est amorcée la détente que l'on connaît sur le terrain diplomatique.

CANAL DE SUEZ

Recettes du mois de juillet: Lst. 793.600 contre Lst. 864.200 en juillet 1937.

Pour les sept premiers mois de l'année les recettes se totalisent par Lst. 5.628.100 contre Lst. 6.569.600.

REVUE DE LA PRESSE ARABE

Les impôts

Au cours de la visite que firent, il y a quelques temps, les journalistes égyptiens à la Capitale anglaise, une grande personnalité britannique fit, au rédacteur en chef du MOKATTAM, des déclarations très intéressantes sur le devoir de l'Egypte après l'acquisition de son indépendance complète. Notre éminent confrère s'est souvenu de ces propos à la suite de la prochaine promulgation des nouveaux impôts. Voici ce qu'il dit :

Une grande personnalité britannique m'a dit :

DE SAGES PAROLES

« Vous avez obtenu votre indépendance, et vous avez envisagé de nouvelles questions et des problèmes divers. Vous allez faire de bonnes choses et commettre des erreurs comme les autres Etats. Mais, quoi que vous fassiez évitez les répercussions d'une erreur financière. Toute autre chose pourrait être évitée et l'on pourrait parler à toute autre éventualité. »

Ces paroles sages et sensées nous sont revenues à l'esprit en lisant les notes détaillées sur les nouveaux impôts et les obligations nombreuses imposées par les nécessités de la Caisse de l'Etat.

CONTINUONS

Le gouvernement se rend compte de la gravité de la question. Après avoir écouté les observations des députés, le ministre des Finances a promis que les impôts perçus sur un feddan ne dépasseraient en aucune façon 180 piastres, quel que soit le loyer de ce feddan.

C'est un principe heureux. Il faut en étendre l'application jusqu'à toutes les autres obligations financières. Autrement, nous créerons des difficultés nouvelles sans que l'Etat en tire les profits souhaités. Surtout que la situation financière du pays n'est pas des meilleures. Et nous avons aussi fait remarquer le déséquilibre de la balance commerciale.

DE LA MESURE

La bonne méthode serait d'observer la mesure. Nous avons déjà attiré l'attention à ce sujet à propos de la première note élaborée par le Comité des Contributions, proposant de remettre l'impôt sur

les successions et de commencer par estimer l'impôt sur le revenu.

Les charges nouvelles ne consistent pas seulement dans le paiement des impôts. Il y a aussi les difficultés auxquelles on sera exposé par la tenue des nouveaux registres et d'une comptabilité particulière, et par l'étude de nouveaux systèmes compliqués de comptabilité.

SOYONS CLAIRS ET PRECIS

Toutes ces charges sont justifiées par le besoin d'argent du gouvernement pour l'application du Traité. Mais ce besoin justifié ne doit pas être confus et absolu. Il faudrait en déterminer la valeur chaque année et considérer la capacité du pays à remplir les charges nouvelles par les taxes et les impôts.

Le recours à ces deux facteurs ne peut pas être heureux à une heure où les crises financières et économiques sont encore aiguës.

LE DEVOIR

DU GOUVERNEMENT

C'est pourquoi nous sommes d'avis que le gouvernement suive une politique modérée et graduelle dans les impôts. Qu'il réalise le principe de l'égalité au plus haut degré possible. Mais qu'il fasse aussi le nécessaire pour économiser sur les dépenses. Le chef du gouvernement a déclaré que l'on pouvait graduellement économiser près de 3 millions de livres par an, jusqu'à ce que les gens s'accoutument à ce nouveau système et jusqu'à ce que le gouvernement puisse fabriquer la machine nécessaire à ce projet.

Les ouvriers

Les ouvriers ont joué un important rôle dans le mouvement politique égyptien, et il faut améliorer leur situation en donnant suite à leurs doléances dit l'AHAM dans un éditorial.

Il faut s'empresse de promulguer les lois relatives au travail et aux ouvriers. Mais il faut aussi les étudier en considérant les conditions locales. Nous sommes d'avis qu'il faut s'intéresser surtout à la vie sociale en instituant des caisses d'épargne, des sociétés co-

opératives et des clubs; en enseignant aux pauvres gratuitement et en créant des bibliothèques contenant des ouvrages utiles.

COMME EN ITALIE

Il serait heureux aussi que l'on s'inspirât de certains avantages créés par le nouveau système du « dopolavoro » en vigueur en Italie. On organise à l'intention des ouvriers des excursions, des visites et des concours. On leur permet de voir des films de cinéma, des expositions, des pièces de théâtre, des meetings sportifs, etc... etc... De telles distractions saines constituent une véritable détente pour les ouvriers et les aident à renouveler leur activité. Aussi, ne laissent-ils pas leurs loisirs en butte à la mauvaise propagande. Il ne seront pas les esclaves de leurs passions, ni de la boisson. Il ne fréquenteront pas les mauvais établissements. Il ne seront pas la proie des maladies.

DE LA PRUDENCE

Il n'y a pas de doute que toute négligence dans l'élaboration des législations relatives aux ouvriers, toute négligence relative à leur vie sociale et toute exploitation des mouvements ouvriers ne pourront que produire une fâcheuse répercussion sur le pays.

La pêche des éponges

Nous croyons savoir qu'une société égyptienne sera constituée pour exploiter cette richesse sous-marine. L'AHAM écrit à ce sujet:

Le ministère du Commerce et de l'Industrie étudie actuellement un projet tendant à donner de l'extension à l'industrie et à la pêche des éponges.

Pratiquée sur une échelle réduite, cette industrie n'a pas donné encore des résultats satisfaisants à cause des méthodes surannées qui sont en usage parmi les pêcheurs.

Un expert étranger a suggéré aux autorités l'emploi d'un appareil moderne conçu spécialement pour faciliter l'extraction des éponges.

La méthode est pratique et facile. Il s'agit de la mettre en application ; mais il lui faut des capitaux.

DANS L'INTERET DE L'EGYPTE

(Suite de la page 2)

(en millions de L.E.)

1909	147,7	1934	205,6
1931	79,6	1935	203,6
1932	106	1936	219,8
1933	164,5	1937	252,3

Comme entre les monnaies de ces pays et la livre sterling il existe un rapport fixe, il est raisonnable de penser que la plus grande partie de réserves est déposée à Londres. Ces fonds semblent surtout investis en Bons du Trésor du gouvernement britannique.

Voici un tableau détaillé qui nous permet de nous rendre compte des progrès accomplis depuis 1929 :

(en millions de Lst.)

	1929	1937	Diff.
Australie et Nouvelle Zélande ...	6,2	52,7	+ 46,5
Indes	54,5	62,9	+ 8,4
Afrique du Sud	6,6	6,9	+ 0,3
Irlande	7,1	9,7	+ 2,6
Palestine	1,9	5	+ 3,1
Total (Empire).	76,3	137,2	+ 60,9
Danemark, Estonie, Finlande, Lettonie, Norvège, Suède ...	30	83,4	+ 53,4
Egypte, Portugal, Siam	41,4	31,7	- 9,7
Total général ...	147,7	252,3	+104,6

Le total des ressources bancaires en sterling, des principaux pays du « sterling area » en y ajoutant les Etats-Unis et le Canada atteignent près de 415 millions de livres sterling répartis à peu près comme suit (en millions de Lst.) :

Eire	85
Indes	85
Australie	70
Finlande, Norvège, Suède	70
Nouvelles Zélande	25
Egypte	15
Palestine, Irak, l'Ouest Africain, les Straits Settlements	50
Canada et Etats-Unis....	3

403

La signification de ces chiffres n'échappera à personne. Londres a non seulement repris la place de centre monétaire mondial qu'elle occupait avant la crise. Sa position est aujourd'hui bien plus importante qu'en 1929. Il est évident qu'une monnaie qui s'appuie à la livre sterling est aujourd'hui plus que jamais sûre de sa stabilité. Et ce n'est pas peu dire à une époque aussi troublée que la nôtre.

Aucun des pays dont la monnaie a le privilège d'être liée à la livre sterling ne commettrait la folie de l'en détacher. Ce serait courir au devant des pires dangers. Cette remarque s'applique en particulier à la livre égyptienne.

Edgar Anzarat.

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Un redressement général pour l'Automne ?

En Angleterre, l'indice de l'activité économique, qui se tenait en juin et octobre 1937 à 113 (sur la base 1935=100) avait fléchi continuellement depuis cette époque pour toucher en mai dernier 103. Pour la première fois depuis le début de l'année 1938, on a constaté une reprise en juin : l'indice de ce mois est, en effet, de 104.

Certes, il est exact que, sur les quatorze éléments qui constituent cet indice, trois n'accusent aucune modification entre mai et juin ; six ont baissé, cinq seulement ont monté. Et l'on ne peut pas encore conclure, de ces chiffres, que le fléchissement de l'activité économique anglaise s'est transformé en un mouvement inverse. Cependant, il n'en reste pas moins vrai que la baisse s'est arrêtée entre mai et juin. Et ceci est évidemment fort important.

Aux Etats-Unis, les perspectives sont aujourd'hui plus brillantes qu'il y a quelques mois. Des diverses parties des Etats-Unis, on reçoit des nouvelles faisant état d'une sensible amélioration de la situation.

Ainsi, la revue de la Banque de Réserve de Chicago signale que plusieurs facteurs favorables se sont manifestés durant le mois de juillet. Mêmes remarques faites par la Banque de Réserve de Cleveland. La Banque de Philadelphie souligne que les premiers renseignements concernant l'activité économique en juillet font état d'un regain d'activité dans les diverses industries fabriquant des

produits classés dans la catégorie des marchandises qui ne sont pas «durables».

De même, les districts agricoles indiquent que les perspectives plus favorables de récolte jouent un rôle important dans l'évolution de la situation économique.

Par ailleurs, plusieurs personnalités américaines viennent de faire des déclarations optimistes à propos des développements de la situation générale aux Etats-Unis.

C'est ainsi que M. Jones, président de la Reconstruction Finance Corp, dit que le redressement dans les affaires, qui a commenté à se manifester, devrait, selon son opinion, persister.

M. Potter, président du Guaranty Trust déclare : « Je suis raisonnablement optimiste en ce qui concerne les perspectives économiques » ; à cela, il a ajouté qu'il prévoit une amélioration ultérieure, d'ici fin septembre.

Enfin, M. Watson, président de l'International Business Machines, a déclaré avoir remarqué une augmentation de la consommation intérieure et une amélioration du commerce extérieur, commerce résultant de la politique préconisant les affaires réciproques avec les autres pays.

On est généralement d'avis que si la courbe de l'activité économique a réellement cessé de fléchir en Grande-Bretagne et en Amérique, on devra assister, l'automne prochain, à un redressement général assez important.

BANCO ITALO EGIZIANO

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Correspondants

du Trésor Royal Italien

Toutes les Opérations de Banque.

Chronique de la Bourse des Valeurs

Le 12 août 1938.

Une éclaircie s'est produite à l'horizon politique international. Les hostilités russo-japonaises ont été arrêtées. Un armistice est intervenu dont on profitera pour essayer d'aplanir définitivement le litige qui sépare russes et japonais. Il était temps, car le simple incident de frontière avait revêtu le caractère d'une véritable guerre.

Le monde entier a accueilli avec satisfaction la suspension des hostilités entre l'U.R.S.S. et le Japon, car une prolongation de la guerre aurait pu avoir des conséquences désastreuses, pour le maintien de la paix mondiale, déjà durement ébranlée.

L'affaire espagnole préoccupe à nouveau les milieux européens. Le retard mis par Burgos à répondre au plan de retrait des volontaires suscite des inquiétudes quant à la réalisation de ce plan. D'autre part, certaines indications laissent entrevoir le désir de l'Italie de conserver ses volontaires en Espagne, les nationalistes ayant rencontré de nouvelles difficultés dans leur avance.

L'atmosphère de ce côté est donc de nouveau surchargée et il semble qu'un plus long retard de la part de Burgos provoquerait la révision de la politique française à l'égard de la question espagnole.

La situation politique n'a pu cependant reléguer au second plan les problèmes monétaires. Les rumeurs de dévaluation circulent plus que jamais en France et en Europe en général. Le franc a fait l'objet de nouvelles attaques et une baisse assez importante s'est produite ces derniers jours. M. Marchandau, ministre français des finances, a, il est vrai, démenti énergiquement l'intention du Gouvernement de réaliser un contrôle quelconque sur les changes.

D'autre part, on parle beaucoup d'un nouvel accord monétaire tripartite, mais surtout d'un alignement entre le sterling et le dollar, à la suite des pourparlers commerciaux anglo-américains. L'avenir nous montrera ce qu'il en est.

Lundi dernier fut publié le second bureau cotonnier américain. Rien qu'il ait quelque peu déçu, il fut généralement considéré comme assez satisfaisant. Après quelques hésitations et un léger fléchissement des cours, ceux-ci reprirent vigoureusement, mais la semaine se termina assez faible: les approvisionnements demeurent trop importants. Toutefois, il faut attendre l'évolution de la récolte pour se rendre compte de son importance, sur-

tout si les dégâts causés par les charançons s'avèrent très importants.

Les marchés financiers furent assez calmes, mais demeurent toujours hésitants. Notre place a fait bonne figure dans l'ensemble, mais un certain relâchement s'est produit en fin de semaine sur plusieurs valeurs. Toutefois, les titres industriels demeurent très fermes.

FONDS D'ETAT

L'Unifiée perd une petite fraction à Lst. 101 7/16. Il en est de même de la Privilégiée qui termine à Lst. 95 5/16.

BANCAIRES

La National Bank clôture à Lst. 34 7/8 contre 35 3/16. L'action Crédit Foncier termine à frs. 660 contre 662. Par contre les Obligations à lots sont très fermes. L'émission 1903 est à frs. 323 et l'émission 1911 à frs. 297 1/2, toutes deux extirgées.

La Banque d'Athènes gagne une petite fraction à frs. 9. L'action Land Bank est légèrement plus faible à Lst. 3 61/64. La Fondateur est inchangée à Lst. 36 3/4.

Eaux, TRANSPORTS ET CANAUX

La jouissance Eaux du Caire continue à fléchir clôturant à frs. 359 contre frs. 365 1/2. La Fondateur est offerte à frs. 2150 contre frs. 2580.

Les Obligations Suez demeurent toujours fermes et clôturent inchangées à frs. 599 les 3% et à frs. 613 les 5%.

La Dividende Trams d'Alexandrie est inchangée à frs. 241, alors que la Privilégiée est recherchée à frs. 26. La Part Sociale Trams du Caire est plus ferme et clôture demandée à frs. 72 1/2.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

L'action Cheikh Fadl perd une petite fraction et clôture offerte à L.E. 3 63/64. Par contre la Gharbieh Land avance à L.E. 1 7/64 contre 1 1/16. L'action Kom-Omba demeure ferme à Lst. 6 21/64. Il en est de même de la Fondateur qui clôture à Lst. 34. L'ordinaire Béhéra est inchangée à L.E. 11 1/32. L'Union Foncière gagne une fraction et clôture demandée à L.E. 2 23/32. Il en est de même de l'Enterprise qui est toujours recherchée à L.E. 4 31/32.

Les Cairo Heliopolis sont plus faibles. L'action clôture à frs. 275 1/2 contre 267 1/2, la Fondateur terminant à L.E. 10 5/16 contre 10 15/32.

La Delta Land est demandée à L.E. 1 3/64. La New-Egyptian n'a pas été

traitée toute la semaine, alors que la Sidi Salem est offerte à L.E. 0 1/2.

INDUSTRIELLES

Poursuivant son avance, l'action Financière et Industrielle gagne plus d'un quart de livre en une semaine clôturant recherchée à L.E. 6 11/16. Il y a un mois, alors que le titre valait moins de L.E. 6, nous attirions l'attention de nos lecteurs sur cette valeur appelée à un brillant avenir. On voit que nos pronostics se sont avérés exacts. La Salt & Soda est légèrement plus faible à sh. 45/7 1/2, la Port-Said Salt abandonne un shelling à 42/9.

L'Oilfields fait l'objet de nouveaux achats importants et, après une légère réaction, le titre clôture ferme à L.E. 2 9/16. Les valeurs sucrières sont plus faibles. L'ordinaire est à frs. 123 1/2, la privilégiée à 112 1/4, mais la Fondateur demeure inchangée à L.E. 3. Un petit mouvement semble se dessiner sur cette valeur.

La Filature Nationale d'Egypte, perd une petite fraction à Lst. 8 23/32.

Un mouvement rapide, mais de courte durée fut réalisée sur l'action Ciment Tourah qui passe de P.T. 1015 à 1100. Il semble que cette hausse est due aux perspectives que l'on croit pouvoir attribuer au titre à la suite de la construction prochaine des casernes. Mais il serait prématuré de vouloir interpréter favorablement cet accord, tant qu'on ne saura pas, qui, de l'Angleterre ou de l'Egypte construira ces casernes. Or, il semble bien que l'accord contienne certains détails intéressants à ce sujet et sur lesquels, le Président du Conseil voudrait personnellement présenter des explications. Il se pourrait fort bien dans ces conditions qu'une certaine compensation ait pu être accordée à l'Angleterre à la suite de son geste magnifique. Il serait donc préférable de s'abstenir pour le moment à toute conclusion hâtive.

HOTELIERES

L'action Upper Egypt Hotels est ferme à L.E. 1 3/8, alors que l'ordinaire Egyptian Hotels perd une petite fraction à Lst. 1 29/64.

CHEZ LE MINISTRE DES FINANCES

Nous relevons parmi les personnalités reçues jeudi par S.E. le Dr. Ahmed Maher, ministre des Finances, le nom de notre excellent ami M. Jacques Zahar, fort bien connu dans les milieux financiers et boursiers au Caire et d'Alexandrie.

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 5 AU 12 AOUT 1938

DÉSIGNATION DES VALEURS	5 Août 1938	12 août 1938	DÉSIGNATION DES VALEURS	5 Août 1938	12 août 1938
FONDS D'ETAT			SOCIETES FONCIERES		
Unifiée 4% Lst.	101 3/4	101 7/16	Dom. Ch. Fadl, Act. ... L.E.	4	3 63/64
Privilégiée Lst.	95 1/2	95 5/16	Gharb. Land Cy., Act. Frs.	1 1/16	1 7/64
Bons du Trésor 4½% ... L.E.	104 3/8	104 3/8	Gharb. Land Cy., Fd. ... L.E.	0 7/64	0 5/64
Lots Turcs Frs.	3	3	Anglo-Egypt. Land Allot. L.E.	3 7/16	3 7/16
Trib. d'Eg. 3½% Lst.	99 1/2	99 1/2	Sté Fonc. d'Egypte ... Lst.	6 9/32	6 9/32
Tribut. d'Eg. 4% Lst.	102 1/4	102 1/2	Wadi Kom-Ombo, Act. Lst.	6 11/32	6 21/64
			Wadi Kom-Ombo, Fd. ... Lst.	34	34
			Anglo-Belgian Cy. Lst.	0 57/64	0 57/64
BANQUES			SOCIETES IMMOBILIERES		
Crédit Agr. d'Egypte, Act.			Union Foncière Lst.	2 11/16	2 23/32
Ord. P.T.	480	480	Eg. Enter. et Dev. L.E.	4 15/16	4 31/32
National Bank Lst.	35 3/16	34 7/8	Eg. Enter. et Dev. Fd. ... L.E.	0 5/16	0 5/16
Crédit Fon. Egypt. Act. Frs.	662	660	Cairo-Héliopolis Frs.	277 1/2	275 1/2
Crédit Fon. Fd. 1/10 ... Frs.	1290	1290	Cairo-Héliopolis, Fd. ... L.E.	10 15/32	10 5/16
Crédit Fon. Ob. lots 1903, Frs.	322 1/2	322 1/2	Cairo-Héliopolis, Ob. ... Frs.	529	529
Crédit Fon. Ob. lots 1911 Frs.	297 1/2	297 1/2	Egypt. Delta Land Lst.	1 3/64	1 3/64
Crédit Fon. Obl. 3½% ... Frs.	524	524	New-Egyptian Cy. Sh.	15/3	15/3
Crédit Fon. Ob. 3% Frs.	464	479	Sté. Im. Gare Cairo L.E.	3 3/8	3 3/8
Crédit Fon. Obl. 3½% Em.			Koubbeh Gardens L.E.	1 17/32	1 17/32
1937 L.E.	95,10	95,10	Jairo Suburban Land ... L.E.	2 3/4	2 3/4
Banque d'Athènes Frs.	8 3/4 a.	9			
Sté. An. Belgo-Egyptien-			SOCIETES INDUSTRIELLES		
ne, Part Soc. Frs.	49 1/2	49 1/2	Crown Brewery Frs.	127	127 v.
Land Bank, Act. Ord. ... Lst.	3 31/32	3 61/64	Cie. Frigorifique L.E.	5 39/64	5 19/32
Land Bank, Fond. Lst.	36 3/4	36 3/4	Sté. Eg. Irrig., Act. L.E.	0 21/64	0 21/64
Land Bank, Ob. 3½% ... Frs.	444 1/2 ex.	444 1/2	Manure Cy. L.E.	1 15/32	1 15/32
Land Bank, Ob. 4% ... Frs.	68 excen.	68 excen.	Salt and Soda Sh.	45/9	45/7 1/2
Land Bank, Ob. 4½% 1930 P.T.	743	742 exc.	Port-Said Salt Sh.	43/9	42/9
Land Bank 5% 1926 Lst.	102 1/2 exc	102 1/2 ex	Egyptian Markets Sh.	27/4 1/2	27/4 1/2
Land Bank 5% 1927 ... L.E.	102 1/2 ex.	102 1/2 ex.	Anglo-Eg. Oilfields, Act. Lst.	2 19/32	2 9/16
Banque Misr L.E.	6 1/4	6 1/4	Suc. et Raf. Eg., Ord. ... Frs.	124	123 1/2
Bq. Com. Grèce, Act. ... Frs.	18 1/2 ex.	18 1/2 exc.	Suc. et Raf. Eg. Priv. Frs.	113 1/2	112 1/4
Mortgage Bank of Pa-			Suc. et Raf. Eg. Ob. Frs.	465	465
lestine Act. Ord. L.E.	5,65	5,65	Suc. et Raf. Eg., Fd. ... L.E.	3	3
Ob. 5% 1938-56 s. U.V.W. L.E.	96,05	96,05	Elect. Light & Pow L.E.	17 3/4 ex.	17 3/4 exc
Ob. 5% 1939-56 série X. L.E.	96,05	96,05	Elect. Light Pow Jss. ... L.E.	13 3/4 n.	13 3/4 exc
Ob. 5% 1941-56 série Y. L.E.	97,25	97,25	Industrie du Froid, Act. L.E.	4 15/16	4 15/16
			Filature Nationale Ord. Lst.	8 13/16	8 23/32
			Cairo Sand Bricks Lst.	3 1/4	3 1/4
			Imprimerie Misr L.E.	7	7 1/4
			Sté. Misr Egr. Coton ... L.E.	4	4 1/16
			Plâtrière Ballah L.E.	5 1/16	5 1/16
			Alexandria Pressing Lst.	7 5/8	7 5/8
			«Al Chark» Cie. Ass. sur		
			la Vie L.E.	6 9/32	6 9/32
			Soc. Ciments Portland		
			Tourah P.T.	1015 a.	1100
			Sté Misr Fil. et Tiss. Act. L.E.	5 1/64	5 1/32
			The As. Cotton Ginners, Lst.	0 11/16	0 11/16
			HOTELS		
Anglo-Am. Nile Cy. ... Lst.	1 1/8	1 1/8	Gd. Hôt. Eg. Nung. Lst.	16 7/16	16 7/16
Aut.-Om. Caïre, Act. ... L.E.	4	4	Gd. Hôt. Ob. Série A. ... Lst.	104 excn.	104 excn.
Aut.-Com. Caïre, Fd. ... L.E.	1	1	Up. Eg. Hot., Nouv. ... L.E.	1 3/8	1 3/8
Menzaleh Canal, Act. ... P.T.	168 n.	168 excn.	Up. Eg. Hot., Ob. 5% ... L.E.	86 a.	86
Ch. Fer Kéneh, Act. Lst.	25 21/32	25 21/32	Egyptian Hot., Ord. Lst.	1 31/64	1 29/64
United Egypt. Nile L.E.	1 15/32	1 15/32	Egyptian Hot., Priv. ... Lst.	9 1/8 v.	9 1/8 v.
Ob. Suez 3% 2e. série ... Frs.	600	599			
Ob. Suez 3%, 3e. série ... Frs.	580	592			
Suez 5% Frs.	612 1/2	613			
Trams Alex., Div. Frs.	241	241			
Trams Alex., Act. Jouis. Frs.	25 a.	26			
Trams Alex., Ob. 4% ... Frs.	480 excn.	480 excn.			
Trams Caïre, Parts Soc. Frs.	72 1/4	72 1/2			

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 5 AU 12 AOUT 1938

DESIGNATION DES VALEURS	5 Août 1938	12 août 1938	DESIGNATION DES VALEURS	5 Août 1938	12 août 1938
Empr. Municipal 1902 ... Lst.	100 3/8	100 3/8	Delta Lt. Rys., Priv. ... Lst.	1 1/32	1
Empr. Municipal 1919 ... L.E.	104 3/4	100 3/4	Alexandria Ramleh Lst.	1	0 31/32
Land Bank Act. Lst.	3 15/16	3 15/16	Trams Alex., Div. Frs.	237	234
Land Bank, Fond. Lst.	38	35 1/16	Trams Alex., Jouiss. ... Frs.	26	26
Land Bank Obl. 3 1/2% ... Frs.	452 1/2	448	Trams Alex., Obl. 4% ... Frs.	484	481
Land Bank, Obl. 4% ... Frs.	68 1/2 ex	68 1/2 ex.	Press. et Dépôts Act. ... L.E.	14 11/16	14 7/8
Commercial Bank Lst.	1	1	Presses Libres L.E.	8 1/2	8 1/2
Alexandria Water Lst.	16 1/8	15 7/8	Net et Pressage L.E.	7 11/16	7 11/16
Béhéra, Ord. L.E.	11	10 7/8	Alex. Pressing L.E.	7 5/8	7 5/8
Béhéra, Priv. Lst.	5 5/16	5 1/4	Bonded War., Ord. Lst.	6 1/4	6 1/4
Urb. et Rurales Lst.	2 21/32	2 21/32	Bonded War., Priv. Lst.	5 1/4	5 1/4
Urb. et Rurales, Fond. ... Lst.	0 1/4	0 1/4	Filature Nationale, Act. Lst.	8 13/16	8 3/4
Union Foncière Lst.	2 3/32	2 3/32	Salt and Soda Sh.	45/4 1/2	45/3
The Gabbary Land L.E.	2 3/32	2 1/8	Port-Said Salt Sh.	42/4 1/2	43/6
La Gérance Imm. L.E.	3 3/4	3 3/4	Ass. Cotton Ginners ... Lst.	0 21/32	0 21/32



LES TUBES

PHILIPS "Miniwatt"

pour récepteur de radio

Consomment moins de courant
Donnent plus de rendement



LA NOUVELLE LEGISLATION FISCALE

PAS DE TAXES PAR DÉCRET - LOI

Le Sénat refuse les pleins pouvoirs au Gouvernement

Comme on s'y attendait, le Sénat a refusé par une grosse majorité d'accorder au gouvernement le droit de légiférer par décret-loi en matière fiscale.

Les Wafdistes ne furent pas seuls à voter contre la mesure; de nombreux indépendants se joignirent à eux.

Les bancs de la salle étaient fort bien garnis, lorsque S.E. Mahmoud bey Khalil déclara la séance ouverte.

Au banc du gouvernement se trouvaient: L.L.EE. Abdel Fattah Yehia pacha, président du Conseil p.i.; le Dr. Ahmed Maher, ministre des Finances; Ahmed Khachaba pacha, ministre de la Justice; Mahmoud Fahmi El Nokrachy pacha, ministre de l'Intérieur; Mahmoud Ghaleb pacha, ministre des Communications, et le Dr. Hamed Mahmoud, ministre de l'Hygiène.

C'est plus que n'en avait vu le Sénat depuis longtemps. Le gouvernement, presque en entier, allait suivre intensément les importants débats tendant à savoir si la Chambre Haute allait laisser au gouvernement le droit de légiférer par simple décret, ainsi que le lui avait accordé la Chambre, dans la question si épineuse des nouvelles taxes.

La thèse de l'opposition wafdiste

On sait que la Commission des Finances du Sénat, dans un rapport avait recommandé le rejet du projet gouvernemental.

Le sénateur Youssef El Guindi, chef de l'opposition wafdiste, développa les arguments tant du point de vue constitutionnel que pratique contenus dans ce rapport.

Après avoir rendu hommage à tous les ministres des Finances successifs qui ont travaillé à mettre sur pied le projet de loi fiscal, le sénateur dit que le principal argument présenté par le Dr. Ahmed Maher est que le Parlement doit aller en vacances. Le ministre des Finances a ajouté qu'une discussion de l'ensemble de la législation fiscale exigerait dix mois...

« Or, soutint l'orateur, je suis persuadé que même si la session parlementaire venait à peine de commencer, le gouvernement aurait même demandé les pleins pouvoirs pour légiférer par décret dans cette importante question. »

Après avoir développé les arguments de la Commission des Finances en ce qui concerne les articles de la Constitution qui prohibent la taxation sans représentation, l'orateur dit qu'il est clair que seuls le Roi et le Parlement sont investis du pouvoir législatif.

Ce devoir, ils n'ont pas le droit de le céder, même provisoirement, au gouvernement.

Donc, en tant que législateurs, ils doivent avant tout respecter la Cons-

titution et les articles de la Charte de l'Egypte sont clairs: seuls le Roi et les Parlementaires ont le droit de légiférer.

Les hommes qui ont rédigé la Constitution en décrétant des articles si sévères avaient une idée en tête: empêcher le retour à un état de choses dont l'Egypte avait lourdement souffert par le passé, empêcher le chaos financier.

La promesse du ministre des Finances

L'hon. Youssef El Guindi rappela que lors de l'examen du budget, les sénateurs s'étaient rendus compte qu'au chapitre des recettes figurait la somme d'un million de livres devant provenir des recettes des nouvelles taxes. Comme ils exprimaient leurs craintes de voir les nouvelles taxes promulguées par décret, le Dr. Ahmed Maher, sur la demande pressante de l'orateur, avait déclaré qu'il ne légiférerait pas par décret.

Or, le Dr. Maher était revenu sur sa parole.

D'ailleurs, la promulgation des nouvelles lois fiscales par décret serait définitive, car il sera très difficile par la suite de les modifier ou de les rejeter, alors qu'actuellement, le Parlement peut y porter toutes les modifications qu'il jugera utiles.

Seul l'article 41 de la Constitution prévoit qu'en l'absence du Parlement le gouvernement peut promulguer une loi urgente par décret quitte à réunir le Parlement en session extraordinaire pour la lui soumettre. Le Parlement siège aujourd'hui et il est difficile de donner le caractère d'urgence prévu par l'article 41 à la loi fiscale sur les terres agricoles qui existe depuis 40 ans et que le gouvernement veut modifier ou aux nouvelles taxes.

Le précédent tarif douanier

« Le gouvernement a cité, poursuivit, l'orateur, comme précédent, le

fait que la modification du tarif douanier en 1930 avait été faite par décret.

« A ce moment-là, le temps pressait effectivement, l'accord commercial avec l'Italie n'étant venu à expiration que le 16 février. D'autre part, l'examen article par article des taxes sur plus de 2.000 catégories de marchandises aurait donné lieu à des spéculations effrénées. Enfin, depuis le 19ème siècle, il est coutumier, dans tous les pays du monde, de donner au gouvernement carte blanche pour les problèmes douaniers. »

Et l'hon. El Guindi de citer de nombreux auteurs français pour appuyer son point de vue.

D'après lui, trois cas seulement peuvent amener le gouvernement à légiférer par décret: 1.) une crise financière, 2.) la guerre, 3.) une dictature.

Comme le discours du sénateur El Guindi menaçait de s'éterniser, le président leva la séance pour permettre aux sénateurs de se reposer.

A la reprise, le chef de l'opposition wafdiste poursuivit son exposé.

Il faut réduire les taxes et non les augmenter —

Passant au fond de la question, le sénateur déclara qu'il estime qu'il est du devoir du gouvernement non pas de majorer mais de réduire les taxes déjà existantes. Les propriétaires fonciers sont lourdement endettés, le chômage augmente de jour en jour. Une diminution des taxes pourrait amener la prospérité.

Il est injuste, poursuivit l'orateur, que le fellah qui cultive sa terre paye 18 pour cent de ses revenus à l'Etat, alors que le fonctionnaire grassement payé ne verse à l'Etat que 3 pour cent sur les L.E. 3.000 qu'il touche.

Le problème des nouvelles taxes est le plus important de tous les projets de loi soumis jusqu'à ce jour au Parlement. Il doit faire l'objet d'une discussion sérieuse pour éviter les injustices.

THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000

Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec ou sans intérêts.

Si le gouvernement a besoin d'un million pour balancer son budget, il n'a qu'à le prélever sur la réserve.

Wahib bey Doss (Chaabiste) s'opposa sérieusement à toute idée de promulgation de taxes par décret. Puis que le budget n'a pas été encore approuvé définitivement, on n'a qu'à le modifier, suggéra l'orateur.

Ici, le Dr. Ahmed Maher intervint : « Déjà le budget accuse un déficit de trois millions et demi. »

Mais Wahib bey Doss riposta que depuis 4000 ans le peuple égyptien a aujourd'hui pour la première fois l'occasion de dire comment il veut être taxé. Accordons-lui ce droit. Il vaut des millions. L'hon. sénateur ajouta qu'on avait ces derniers temps entendu beaucoup parler de millions de livres nécessaires à la construction des casernes pour satisfaire l'amour-propre national. Ne serait-il pas nécessaire d'avoir un peu d'amour-propre en matière de taxes?

« Ne touchez pas à la réserve », dit le Dr. Ahmed Maher

Le Dr. Ahmed Maher paraissait ému en montant à la tribune. Car c'est une lourde tâche que la sienne.

Il commença par dire qu'il se rendait fort bien compte que les charges financières sont lourdes à accepter surtout que ceux qui devaient prendre des décisions se voyaient plus lourdement atteints que les autres.

Il accepta l'interprétation du sénateur Youssef El Guindi en ce qui concerne l'article 41 de la Constitution et le remercia pour l'oeuvre accomplie par lui au sein de la Commission des Finances.

Il s'engageait à n'imposer les taxes que de la manière acceptée par le Parlement, c'est-à-dire ainsi que prévu dans le projet de loi accordant au gouvernement le droit de légiférer par décret.

Le gouvernement d'ailleurs s'est engagé à soumettre au Parlement dès la nouvelle session en novembre les pro-

jets de loi à ce sujet. Il n'est pas d'accord avec le sénateur El Guindi lorsqu'il dit qu'il sera impossible de modifier le taux des taxes en novembre.

Si le Sénat s'oppose à accorder les pouvoirs demandés, il faudra de nombreux mois pour examiner et approuver la nouvelle loi fiscale.

Ce retard embarrassera le Trésor et l'argent est plus que jamais nécessaire à l'Etat pour faire face aux obligations découlant du Traité. On a également besoin d'argent pour les travaux d'utilité publique. Il se rend bien compte que des économies doivent être réalisées, mais ce n'est pas suffisant.

« Ne touchez pas au fonds de réserve, dit le Dr. Ahmed Maher. Onze millions sont déjà employés et pour le reste, il doit être réservé pour faire face aux projets de défense nationale. »

Un déficit de cinq millions?

Le ministre des Finances dit que d'après les estimations préliminaires, le déficit budgétaire sera cette année de cinq millions.

Il cita l'exemple de la France qui avait accordé au gouvernement les pleins pouvoirs pour légiférer tant en ce qui concerne la défense nationale que pour sauver le franc.

La France est un pays démocratique dont la plupart des lois sont copiées par l'Egypte. Pourquoi ce qui est bon pour la France ne le serait-il pas pour l'Egypte dans cette affaire?

En terminant, le ministre demanda au Sénat de ne pas considérer la question comme une affaire de parti, mais un problème national.

Pour faciliter la tâche des sénateurs, il passait outre à la loi sur les taxes foncières. Il ne demandait à promulguer par décret que le droit de timbre, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les successions et la loi sur les Compagnies d'assurance.

Le sénateur Louis Fanous voulut prendre la parole, mais le président clôtura les débats et l'on passa au vote.

Par 61 voix contre 21, la demande du gouvernement fut repoussée.

Que fera le gouvernement?

À la suite de ce vote, le président du Conseil p.i. demanda au président du Sénat de ne plus accorder de congés aux sénateurs, ce qui laisse croire que la session parlementaire se poursuivra.

Mais les sénateurs décidèrent de renvoyer cette demande à la Commission compétente.

On prévoit, dans les milieux parlementaires, que le Parlement ira en congé pour un mois au maximum, puis reprendrait ses séances pour examiner exclusivement les nouveaux projets fiscaux.

À l'appui de la thèse gouvernementale

Néguib El Gharabli pacha (Indépendant) qui parla ensuite déclara qu'il était en principe d'accord avec son collègue l'hon. El Guindi. Mais pour le cas qui nous occupe, les sénateurs doivent voir le côté pratique du problème. Il serait donc dans l'intérêt de l'Etat d'accorder au gouvernement les pouvoirs demandés, à l'exception du projet de loi sur l'impôt foncier qui devrait être révisé.

Un appel au Dr. Ahmed Maher

Le Cheikh Hassan Abdel Kader (Saadiste) lança un appel à son chef le ministre des Finances, de ne pas se lancer dans une aventure qui pourrait être dangereuse et constituer un précédent plus dangereux encore. Il n'y a pas de justification à ce précédent, car le pays n'est pas en guerre et n'est pas menacé de famine.

D'ailleurs, c'est la seule occasion qu'a le Sénat de faire un travail constructif, car la présente session s'est passée en interpellation et questions et il ne faudrait pas que le pays puisse dire que les membres de la Chambre Haute fuient devant le devoir.

BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE (Contrats)

Livraisons	4/8/38		5/8/38		8/8/38		9/8/38		10/8/38		11/8/38	
	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.
Sakellaridis :												
Novembre	13.58	13.63	13.74	13.42	13.55	13.56	13.46	13.47	13.60	13.75	13.75	13.71
Janvier	13.80	13.81	14.—	13.59	13.73	13.72	13.63	13.64	13.39	13.92	13.88	13.85
Novembre	13.17	13.18	13.20	13.07	13.03	13.11	12.92	12.87	13.02	13.07	13.10	13.05
Guiza 7 :												
Janvier	13.10	13.11	13.21	13.08	12.99	13.09	12.90	12.84	12.99	13.04	13.04	13.—
Mars	13.22	13.17	13.27	13.11	13.11	13.15	12.98	12.91	13.07	13.07	13.05	13.04
Août	10.41	13.33	10.40	10.31	10.34	10.35	10.14	10.10	10.18	10.20	10.28	10.19
Octobre	10.48	13.44	10.51	10.41	10.41	10.46	10.29	10.21	10.32	10.35	10.42	10.36
Achmounj :												
Décembre	10.52	10.47	10.55	10.44	10.45	10.49	10.33	10.24	10.35	10.37	10.44	10.38
Février	10.55	10.50	10.59	10.49	10.51	10.54	10.37	10.28	10.38	10.41	10.44	10.41
Avril	10.52	10.52	10.61	10.50	10.51	10.57	10.34	10.30	10.44	10.44	10.46	10.42
Août	—	63.4	—	63.2	—	62.7	—	64.5	63.6	64.—	63.8	63.8
Graines de Coton :												
Novembre	62.6	63.2	63.5	63.—	62.9	62.2	62.—	62.1	62.5	63.1	63.4	63.—
Décembre	62.4	62.5	62.7	62.4	62.8	61.6	61.2	61.5	61.1	62.6	63.—	62.5
Janvier	—	—	62.5	62.—	—	61.2	—	61.1	—	62.3	62.5	62.3

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi le 11 Août 1938

Arrivages	COTON										STOCK	
	EXPORTATIONS											
	Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL			
Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Cantars	
Cette semaine ...	1.573	4.584	33.534	8.066	59.479	1.673	12.316	—	—	14.323	105.329	2.051.466 \$
Même sem. 1937	2.941	2.175	15.811	4.449	33.036	578	4.242	—	—	7.202	53.089	597.493 *
» » 1936	2.120	1.687	12.377	3.288	24.291	435	3.198	—	—	5.410	39.866	723.775 †
Dep. 1 ^{er} Sept. 1937	10.225.297	374.830	2.751.104	606.934	4.482.727	150.144	1.108.073	24.950	183.382	1.156.858	8.525.286	—
Même époque 1936	8.745.931	398.372	2.910.455	529.936	3.905.566	209.531	1.539.029	38.395	282.276	1.176.234	8.637.326	—
» » 1935	8.205.327	373.330	2.734.229	532.480	3.925.178	137.439	1.010.709	31.654	254.144	1.077.603	7.924.260	—

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1937 Crs. 351.455 * au 1^{er} Sept. 1936 Crs. 488.888 † au 1^{er} Sept. 1935 Crs. 442.708.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1937 au 3 Août 1938, Achmouni Cantars 61.963, Zagora 63.239, Divers 16.398.
 Total Cantars 141.605 ; en outre Crs. 89.154 ont été réexpédiés à l'intérieur du pays. Ensemble 230.759 à déduire du stock.
 Consommation à l'intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1937 au 3 Août 1938 Cantars 331.916.
 N.B. En dehors des Exportations ci-dessus il a été exporté par d'autres ports 2.536 cantars.

Arrivages	GRAINES DE COTON					STOCK	TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON
	EXPORTATIONS						Arrivages	Export.	Export.
	Angleterre	Continent	Divers	TOTAL	Tonnes				
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Tonnes	Tonnes	Tonnes	
Cette semaine ...	3.625	87.534	4.200	—	91.734	1.528.581 \$	1.812	6.146	25
Même sem. 1937..	245	64.282	420	—	64.702	1.287.737 *	316	256	1
» » 1936..	434	20.775	—	—	20.775	883.444 †	602	622	—
Dep. 1 ^{er} Sept. 1937	4.753.553	3.092.179	162.694	16.915	3.271.788	—	106.331	222.473	3.236
Même époque 1936	3.944.974	2.612.785	49.348	—	2.662.133	—	74.814	193.956	11.641
» » 1935.	3.783.034	2.860.607	58.078	—	2.918.685	—	85.286	174.019	—

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1937.-Ard. 46.816. * au 1^{er} Septembre 1936-Ard. 4.896 † au 1^{er} Sept. 1935. Ard. 19.095.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1937 au 3 Août 1938 environ Ard. 1.038.809 (2) à déduire du stock.

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons, la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

	FEVES					STOCK	ORGES	
	Arrivages		EXPORTATIONS				Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL			
Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	
Cette semaine	487	—	—	—	—	37.579	9.420	468
Même semaine 1937.....	910	57	1	—	1	24.761	5.541	6.476
A partir du 1 ^{er} Avril 1938.....	31.201	614	532	704	1.236	—	105.695	17.509
Même époque 1937.....	24.344	887	222	703	925	—	94.589	81.772
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 7.000					Ard. 4.000		
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard. 455					Ard. 21.613		

	BLÉS			LENTILLES		MAIS		OIGNONS	
	Arrivages			Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Export.						
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Crs. 108Ok	Crs. 108Ok
Cette semaine	22.704	8.764	—	829	—	376	—	219	—
Même semaine 1937.....	19.061	12.103	—	342	26	183	—	14.000	10.273
A partir du 1 ^{er} Avril 1938.....	348.621	230.795	253	6.409	51	39.307	1.385	1.096.664	800.777
Même époque 1937.....	440.096	178.982	53.445	6.485	32	104.930	67.889	1.001.620	924.889
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 6.500	Ard. 3.500	au 1 ^{er} Déc. 1937		Ard. —	au 1 ^{er} Mars 1938		Crs. —	
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard. 7.075	Ard. 243	au 1 ^{er} Déc. 1936		Ard. —	au 1 ^{er} Mars 1937		Crs. —	

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc. pour les Oignons le 1^{er} Mars

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 12 août 1938.

Les marchés dirigeants continuent à faire preuve de faiblesse, les cours ayant de nouveau fléchi, spécialement ceux des céréales.

Notre place demeure calme, avec des prix plus faibles.

FARINES ET BLES

La cote à Chicago clôture à 63 1/4 cents contre 67 1/8. Celle de Liverpool termine à sh. 5/4 7/8 contre 5/6 3/8.

Selon les indications recueillies par l'Institut international d'Agriculture, la présente récolte de blé sera vraisemblablement dans les pays de l'hémisphère nord la plus importante qui ait été enregistrée depuis la guerre. L'augmentation par rapport à l'an passé pourra atteindre 12.300.000 tonnes, soit 13 p.c. de la récolte, et les disponibilités exportables pourront en conséquence s'établir à un chiffre à peu près double de celui des besoins d'importation. Les stocks de fin de campagne se trouveront ainsi augmentés d'une quantité représentant presque les besoins d'une année.

Le rapport remarque cependant que les récoltes ne sont pas encore toutes assurées. Au Canada, notamment, les conditions climatiques des prochaines semaines pourront modifier sensiblement les résultats.

D'après les estimations du même organisme, la production de blé en Europe atteindra probablement cette année 4.500.000 tonnes (U.R.S.S. exclue), dépassant les résultats de 1936 et 1937, mais restant en deçà de ceux enregistrés dans la période 1932/35.

Les pays exportateurs, cependant, ont été favorisés et leurs disponibilités s'annoncent de 8 p.c. supérieures à celles de l'an dernier, leur total, avec au moins 3 millions de tonnes, dépassant d'autre part tous les excédents enregistrés depuis la guerre, à l'exception de 1933.

En U.R.S.S., les résultats s'annoncent sensiblement inférieurs à ceux de l'an dernier.

Au Canada, la campagne de blé paraît devoir se terminer avec un stock d'environ 26 millions de boisseaux, selon les estimations de l'Office du Blé d'Ottawa.

Ce total comportera approximativement 10 millions de boisseaux de blé Durum.

La nouvelle récolte est évaluée par l'expert Snow à 295 millions de boisseaux, au lieu de 360 millions au 1er juillet.

Aux Etats-Unis, le montant total des stocks visibles de blé s'élève actuellement à 91.439.000 boisseaux, chif-

fre qui est seulement supérieur de 3 millions de boisseaux à celui d'il y a un an. Or, on sait que l'an dernier la récolte avait été beaucoup plus faible que cette année. Quant aux ventes, elles se poursuivent, cette année, à une cadence hebdomadaire inférieure d'environ 10 millions de boisseaux à celle de l'an dernier.

Généralement, le mois d'août coïncide avec un fléchissement des prix du blé, mais le bureau des recherches sur les matières premières exprime l'avis, dans sa dernière revue hebdomadaire, qu'il existe actuellement en perspective de fortes influences qui neutraliseront vraisemblablement les effets des facteurs qui se manifestent d'ordinaire en août.

Au cours des quatre premières semaines de la nouvelle campagne, le mouvement d'expansion des stocks de blé n'a dépassé qu'une fois le chiffre correspondant de l'an passé ; il se totalise pour cette période à 56.599.000 boisseaux, contre 58.898.000 dans la période correspondante de l'an passé. Ce retard peut s'expliquer selon les uns par la latitude laissée aux fermiers de ne prendre de décision qu'en fin d'année au sujet des demandes d'avances ; selon les autres, par les conditions climatiques qui ont retardé les opérations de la moisson.

Les prix locaux de la farine étrangère n'ont pas subi des changements,

sauf la farine australienne non dédouanée qui cote Lst. 9.-/- contre Lst. 9.5/-.

La marchandise dédouanée vaut toujours Lst. 8.8/-, mais les droits de douane ont été élevés, à P.T. 1175 contre 1155.

La farine américaine non dédouanée cote Lst. 14.15/- pour le Gold Medal et Lst. 15.-/- pour le Northern King. La marchandise dédouanée vaut P.T. 174 et 175, respectivement pour les deux qualités.

Le stock de farines dans les Bonded d'Alexandrie est de 13.588 sacs contre 6.341 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Said est de 29.071 sacs contre 11.646 sacs.

Des dispositions plus faciles ont prévu cette semaine dans notre marché du blé, par suite de la diminution des achats par la minoterie. Avec ses derniers approvisionnements, celle-ci est en possession de stocks suffisants pour quelque temps. Les acheteurs sont d'autant plus réservés que les ventes de farines sont moins bonnes depuis quelques jours et une partie de la production journalière reste en magasin. Ne trouvant pas à placer tous leurs arrivages, les commerçants d'ici se voient obligés d'en emmagasiner une bonne partie. D'ailleurs il n'est pas question de prix mais c'est la demande qui manque et les détenteurs agissent

SOCIÉTÉ ÉGYPTIENNE FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

"SEFINA" S.A.E.

23. SHARIA EL MADABEGH — LE CAIRE

autorisée par Décret Royal du 19 Février 1938,
paru au journal Officiel du 5/3/38

Dépôts à vue et à terme fixe — Recouvrement et Escompte d'Effets —
Emission de chèques sur l'Égypte et l'Étranger — Achat et vente de
Billets de Banque et Monnaies Étrangères — Ouverture de Crédits
Documentaires et simples — Ordres de Bourse — Dépôt de Titres —
Encasement de tous coupons — Titres et Obligations à lot au
comptant et à terme.

CAISSE D'ÉPARGNE aux MEILLEURES CONDITIONS

sagement en ne forçant pas le marché. Cela n'empêche pas cependant qu'une situation désagréable est créée sur notre place, où dans de rares circonstances, il y a eu des quantités aussi importantes de blé dans les chounahs d'Alexandrie. La position des commerçants des villages se trouve ainsi sensiblement affaiblie et les meuniers en tiennent compte.

Les arrivages de cette semaine se sont élevés à un total de 27.047 ardebs dont 14.786 ardebs de blé Béhéri et 12.261 ardebs de blé Saïdi. Les prix pratiqués sur le marché. Cela n'empêche pas cependant d'enregistrer les prix suivants : Hindi Saïdi, de 22 1/2 kirats P.T. 155, Baladi Saïdi P.T. 145, Hindi Béhéri P.T. 150 et Baladi Béhéri P.T. 140.

SUCRES

La cote à New-York est demeurée inchangée à 181 cents. Celle de Londres est légèrement plus faible à sh. 5/3 1/2.

Il n'y a rien de particulier à signaler.

Notre marché du sucre disponible pour le transit a été quelque peu influencé par l'arrivée des deux chargements dont nous parlions la semaine dernière. Le «Baron Bechmont» porteur de 7.000 tonnes, a débarqué la moitié, environ, de son chargement à Port-Saïd et se rendra ensuite à Beyrouth pour y décharger l'autre moitié, achetée directement de Java par les importateurs de ce marché. Le bateau «Arabia» a débarqué son chargement entier de 4.500 tonnes à Port-Saïd. Une grande quantité du sucre débarqué dans ce port est en voie d'être expédiée en Syrie et en Palestine, à des importateurs de ces pays, qui l'avaient acheté par l'entremise de maisons de notre ville. Il ne restera donc bientôt, à Port-Saïd, que la moitié seulement du sucre qu'il a reçu ce qui ne pourra guère influencer le prix de la marchandise promptement. Ceux qui gardaient l'espoir de faire une bonne acquisition à l'arrivée des deux chargements, se sont vite aperçus de leur erreur. Le prix du sucre disponible reste donc très soutenu à Lst. 6 1/16, n'ayant subi qu'un léger fléchissement, très provisoire, de 1/16 par tonne. Ce prix s'entend pour marchandise rendue franco Bonded Port-Saïd.

Pour les affaires en expéditions futures de l'origine, la semaine a été plus calme, ce qui est assez compréhensible après la grande activité de ces quelques dernières semaines. Les cotations de Java sont fermes à Lst. 6 1/16 pour le chargement août, Lst. 6 1/8 pour le septembre-octobre et Lst. 6 1/4 pour le novembre-décembre.

Le marché des sucres Egyptiens pour la consommation a été actif avec prix stationnaires. Le granulé-raffiné se vend au détail à P.T. 240 le sac de 100 kilos, le concassé à P.T. 224, le

sac de 84 kilos et les tablettes à P.T. 80 la caisse de 25 kilos.

RIZ

Le marché du riz n'a offert rien de saillant cette semaine. Quelques petites affaires avec la Syrie et la Palestine représentent tout le mouvement de ces huit derniers jours pour ce qui est des exportations. La consommation, d'autre part, se fournit au ralenti et ses achats laissent le marché indifférent.

On a été moins actif pour les affaires sur la nouvelle récolte. On a fait des ventes pour livraison novembre à P.T. 93 pour le glacé, à P.T. 85 pour le Mamsouh et P.T. 82 pour le cargo. La marchandise disponible vaut P.T. 132, 122 et 115 le sac de 100 kilos respectivement.

Les cotations pour le riz de Rangoon n'ont pas signalé des changements. Le chargement août vaut Lst. 9 la tonne cif Port-Saïd. Le Steel No. 3 disponible vaut Lst. 8 15/- la tonne franco Bonded.

SACS VIDES

Le marché indien a continué à témoigner d'une fermeté remarquable, qui se traduit, cette semaine, par une avancée assez importante des prix de tous les sacs. Pour les raisons que nous avons déjà exposées ici et qui se résument dans l'abondance de l'of-

fre, notre marché suit très faiblement la hausse de l'origine.

En ce qui concerne plus particulièrement les sacs à coton, la situation est vraiment désolante. On les vend sur place 5 paras par sac plus bas que le prix actuel de la source. En effet avec 76/- les 100 sacs cif Suez qui est la dernière cotation de Calcutta on est vendeur de sacs disponibles et pour livraison août-septembre faculté acheteurs à P.T. 4 4/40 le sac. Le stock à Port-Tewfick est de 9.000 balles mais on attend de gros arrivages de ces sacs.

Les sacs à oignons plutôt inactifs valent nominale 43 paras.

Dans les autres genres, les lbs. 2 1/2 et les lbs. 3 1/4 sont en bonne demande et profitent d'une petite fraction.

Leurs prix sont les suivants :

Sacs lbs.	Charg.	Disp. P.T.
2 1/4	39/6	2 12/40
2 1/2	45/6	2 26/40
3 1/4	57/9	3 18/40
5	88/6	5 10/40
5 (angus)	93/—	5 17/40

Hessian Cloth

10 1/2 Oz. A.B. 2.000 yds. Lst. 16.10/-
8 Oz. A.B. 2.000 yds. Lst. 12.15/-

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Saïd est de 4.285 balles contre 4.840 balles de la semaine dernière.

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions-Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000

CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social : Le Caire, 147, Rue Emad el Dine

Téléphones : Direction : Nos. 54700 et 55410
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale : à Alexandrie, 17, Rue Stamboul

Téléphones : Direction : No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements : No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse : No. 28197. Titres, Positions : No. 24637.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE :

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets; Dépôts à Vue et à Echéance fixe; émission de chèques et Lettres de Crédit sur les principales villes de l'Egypte et de l'Etranger, etc.; etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse. Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B. — Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.